RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARCHIVES DU SÉNAT

Séance du vendredi 2 juillet 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Alexandre Bérard, Beauvisage, Chastenet, Chautemps, Doumer, Dupont, Frd. Dreyfus, Maurice Faure, Albert Gérard, Gueilier, Jeanneney, Lhopiteau, Lourties, Henri Michel, Perchot, Péronnet, Petitjean, Steeg, de Selves, Thierry, Trouillot, Millies Lacroix.

M. Millies-Lacroix donne à la commission de nouveaux renseignements sur le rôle qu'a joué l'intendance dans la gestion des conserves de viandes et dans l'affaire de la Société de la Mome française et lui demande l'autorisation d'insérer à ce sujet quelques ~~explications~~ observations dans le rapport qu'il a déposé sur le bureau du Sénat et qui va paraître.

M. le Président appuie cette demande et fait observer qu'il est préférable, dans des questions de ce genre, d'avoir des rapports qui peuvent être lus par tout le monde que des rapports secrets envoyés aux ministres

qui restent dans leurs mains et ne produisent aucun résultat.

M. Ostrogorski s'associe à cette manière de voir.

La proposition de M. Millies-Lacroix est adoptée.

M. L'hopiteau fait observer qu'il y aurait intérêt à avertir M. le ministre de la guerre de cette décision, en raison des rapports secrets qui lui ont déjà été adressés (approbation).

M. le Président répond qu'il va préparer une lettre dans ce sens, lettre qu'il fera parvenir non seulement à M. le ministre de la guerre, mais à M. le Président du Conseil et à M. le ministre des finances.

L'ordre du jour appelle l'examen du contre-projet de MM. Perchot, L'hopiteau et Emile Dupont sur le projet de loi autorisant l'acquisition de viandes frigorifiées.

M. Perchot fait un exposé rapide de son contre-projet et démontre que la dépense qu'entraînera son application sera inférieure à 200 millions.

Après un échange d'observations entre MM. Dupont, Bérard, Simond sur la procédure à suivre pour la discussion des projets, M. le Président, après avoir consulté le

3

secrétaire général de la Présidence du Sénat, informe la commission que l'ordre de la discussion est le suivant : 1° discussion de l'amendement de M. Perchot ; 2° discussion du texte de la commission et 3° discussion du texte du Gouvernement.

M. Steeg fait remarquer que la première chose à faire pour la commission est d'entendre le Gouvernement sur le contre-projet de MM. Perchot, Dropteau et Dupont.

Il en est ainsi décidé et M. le Président va faire parvenir au ministre de l'agriculture une lettre le priant de venir s'expliquer sur le contre-projet de M. Perchot.

M. le rapporteur général donne lecture de deux rapports sur les deux projets de loi suivants : projet de loi portant fixation de la taxe sur les alcools d'origine industrielle ; projet de loi portant annulation de crédits sur le budget général de 1914 (Département de la guerre).

La séance est levée à 5 heures.

1

Séance du mardi 6 juillet 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Amic, Astier, Beaurisage, Alexandre Bérard, Barbier, Chastenet, Sommer, Ferdinand Dreyfus, Dupont, Grilliet, Lourties, Maurice Faure, Millies-Lacroix, Michel, Perchot, Perronnet, Steeg, de Selves, — Petitjean, Thierry, Eraudlot.

M. Millies-Lacroix explique pourquoi il a refusé, après réflexion, de faire partie de la commission chargée de répartir les deux millions votés pour les œuvres concernant les prisonniers de guerre. Il a considéré qu'il ne pouvait accepter cette mission en sa qualité de membre de la commission des finances chargée précisément de contrôler cette répartition.

M. le Président estime qu'en effet, dans cette situation, il était prudent de s'abstenir.

M. Millies-Lacroix fait à la commission une seconde communication relative au rapport qu'il a préparé sur le marché conclu

2

par la Société des mornes françaises. Le nouveau secrétaire d'Etat à la guerre M. Thiery fait partie du conseil d'administration de la dite administration. Je crois, dans ces conditions, à conserver le rapport sur cette question.

M. le Président dit qu'il vient de voir M. Thiery et qu'il lui a donné l'assurance que la commission, après un examen approfondi de la question, a reconnu que rien, dans cette affaire, ne portait atteinte à l'honneur de M. Thiery.

Je déclare l'incident clos.

MM. Fernand David, ministre de l'agriculture, Thiery, sous secrétaire d'Etat à la guerre, et Mandère, contrôleur général au même ministère, sont introduits et prennent place au bureau.

M. le ministre fait connaître à la commission qu'il a entretenu M. le Président du Conseil et M. Thiery, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre du contre-projet de MM. Perchot, Lhopiteau et Emile Dupont relatif au projet de loi autorisant l'acquisition de viandes frigorifiées. Il est résulté de cet entretien que tout en rendant hommage à M. Perchot et aux cosignataires de l'amendement

des efforts qu'ils ont faits pour arriver à un résultat identique à celui que pourrait le Gouvernement, ce dernier ne peut s'y rallier parce qu'il ne lui trouve pas une valeur opérante suffisante. On ignore à quel prix on contractera et si on trouvera des vendeurs.

M. le Président informe le ministre et la commission une lettre de M. le Président du Conseil lui faisant savoir que la discussion du projet de loi sur les viandes frigorifiées ne pourrait venir devant le Sénat jeudi prochain et qu'il conviendrait d'en ajourner la discussion à la semaine prochaine.

M. le ministre examine successivement les diverses solutions proposées par le contre-projet et après les avoir successivement combattues, se résume en disant que le Gouvernement sait gré à ses auteurs de leurs efforts, mais qu'il lui est impossible de l'adopter et demande à la commission de vouloir bien adopter le projet du Gouvernement.

M. Perchot prend ensuite la parole et défend le contre-projet et en fait ressortir, au point de vue financier, les avantages.

Après un court échange d'observations entre MM. Perchot, Mascuraud, Aimond et

4

le ministre déclare qu'il tiendra grand compte des observations de MM. Perchot et de celles qui viennent d'être échangées entre les membres de la commission. Il y a un terrain d'entente à chercher et il ne demande pas mieux, en ce qui le concerne, de joindre ses efforts à ceux de la commission pour trouver une solution transactionnelle.

M. le Président fait remarquer que le projet en discussion a déjà subi d'assez nombreuses modifications.

De nouvelles observations sont encore échangées entre MM. Dupont, Chastenet, Michel, Perchot, Barbier, le ministre et M. Etienne. Ces deux derniers se retirent.

M. Petitjean donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture, en addition aux crédits provisoires ouverts au titre de l'exercice 1915, de crédits applicables à la remonte des haras.

Le rapport est adopté.

M. Aimond, rapporteur général, donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, tendant à assimiler aux placements ou remplois

5

en rentes sur l'Etat les placements ou remplois en obligations de la Défense nationale.

Ce rapport est adopté.

M. le rapporteur général donne ensuite lecture de trois rapports sur trois projets de loi, adoptés par la Chambre des députés, et relatifs aux objets suivants : Convention entre le ministre des finances et le gouverneur de la Banque de France ; fixation du taux de la taxe de fabrication sur les alcools d'origine industrielle ; annulation de crédits concernant le budget de la guerre.

Ces trois rapports sont successivement mis aux voix et adoptés.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre qu'il a reçue du Président de la commission du budget sur la marche de travail à adopter par les deux commissions respectivement financières. ~~respectives~~

La séance est levée à 4 heures.

1

Séance du jeudi 7 juillet 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Amic, Astier, Beauvisage, Bérard, Chastenet, Chautemps, Dommer, Dupont, Maurice Faure, Lucien Hubert, Jeanneney, Lourties, Nallies Decrais, Perchot, Peronnet, Steeg, de Selves, Albert Gérard, Thierry, Trouillot.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue du Président de la Société des abattoirs de Paris relative au projet de loi autorisant l'acquisition de viandes frigorifiées.

Il fait ensuite connaître à la commission que M. le ministre des affaires étrangères l'a prié de faire voter par le Sénat le plus tôt possible le projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire pour le payement de la valeur de cargaisons appartenant à des neutres et dont l'achat est reconnu nécessaire.

M. Chautemps est invité par M. le Président à déposer sur le bureau du Sénat

le rapport que M. Jenouvrier a lu à la commission sur le projet en question.

M. Millies-Lacroix entretient la commission de la location faite par l'Etat d'un hôtel aux Champs Elysées pour recevoir les services du sous-secrétariat de l'artillerie qui vient d'être créé. Il voudrait connaître l'organisation de ce sous-secrétariat comparée à celui de l'ancienne direction et tiendra la commission des finances au courant, jour par jour, de cette question.

M. le rapporteur général rectifie certains des renseignements que M. Millies-Lacroix vient de donner et lit à ce sujet un article du journal le Temps intitulé « Une installation défectueuse. »

MM. Jeanneney, Donnet, Astier, Albert Gérard présentent successivement des observations sur cette même question. M. Gérard insiste surtout sur la nécessité de faire cesser le plus tôt possible le scandale qui se continue sur l'emploi des automobiles réquisitionnés militairement et qui servent à toute autre chose qu'à l'armée. Il voudrait que l'on demandât au ministre de la guerre de prendre une décision radicale à ce sujet.

3

M. Millies-Lacroix répond qu'il portera, s'il le faut, la question à la tribune.

L'honorable membre s'explique ensuite sur l'affaire Louis Dreyfus et la suite qu'il conviendrait de lui donner et sur le questionnaire très complet qu'il a adressé au Gouvernement sur l'inégalité de traitement vraiment scandaleuse qui existe entre ~~les~~ des hommes employés à des travaux très dangereux pour lesquels on ne leur donne qu'un sou par jour et d'autres qui, sans courir les mêmes dangers, reçoivent un salaire relativement élevé.

Des observations sont ensuite échangées sur la question du cumul de la solde des parlementaires qui ont sur le front avec leur indemnité parlementaire. A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Millies-Lacroix, Pelletjean, Inanic Taurel, de Selves et le Président, la commission décide que des renseignements sur cette question seront demandés au Gouvernement.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

1.

Séance du mercredi 21 juillet 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Beauvisage, Alexandre Bérard, Chastenet, Dommer, Gervais, Jeanneney, Lhopiteau, Millies-Lacroix, Henri Michel, Ostiguy, Steeg, de Selves, Couron, Cronillot.

M. Perchot s'excuse, par télégramme, de ne pouvoir assister à la séance, n'ayant été touché en temps utile par la convocation.

M. le Président prononce l'allocution suivante : « Mes chers collègues, il y a quelques jours, nous avions à déplorer la mort de M. Forichon, notre collègue ; aujourd'hui, nous apprenons celle de M. Ferdinand Dreyfus, qui, il y a quelques jours participait encore à nos travaux. Ai-je besoin de faire son éloge ? Vous savez tous quelle était son affabilité et combien son cœur était bon. Je ne vous rappellerai pas ses œuvres sociales, elles sont connues de tous et pourront

9

nous servir encore dans nos travaux. C'est à tous ces titres que son souvenir nous restera précieux. Nous n'oublierons jamais cet ami qui aurait pu nous rendre encore tant de services (applaudissements)

MM. Fernand David, ministre de l'agriculture et Mandière, contrôleur général au ministère de la guerre, sont ensuite introduits et prennent place au bureau.

M. Alexandre Bérard, rapporteur du projet de loi sur l'achat de viandes frigorifiées, donne lecture du nouveau texte qu'il a rédigé d'accord avec M. le ministre de l'agriculture.

Ce dernier en expose l'économie et en fait ressortir la supériorité sur tous les textes précédemment discutés.

M. Donnet le trouve incomparablement supérieur à l'ancien projet, adopté provisoirement par la commission.

Après un échange d'observations entre MM. de Selves, Astier, Chapitaux, Donnet, Aimond, Millies-Lacroix, Steeg et des demandes d'explications auxquelles

3

répondent MM. MM. Fernand David et Mandelère, M. Mongeot, dans une dernière question, demande à M. le ministre où en est le marché projeté de 200,000 têtes de bétail sur pied.

M. le ministre fait un bref historique de la question et termine en déclarant que le Gouvernement a décidé de surseoir au dépôt du projet de loi relatif à cette question, l'opération ne présentant aucun caractère d'urgence.

M. Mongeot se félicite d'avoir provoqué cette réponse.

M. Simond, rapporteur général, fait l'éloge de M. le ministre de l'agriculture et le félicite d'avoir tenu compte des suggestions de la commission des finances qui lui ont permis de donner à cette dernière des précisions qu'il considère comme très importantes.

M. le ministre remercie à son tour la commission de la collaboration qu'elle a bien voulu lui apporter.

M. le Président exprime le vœu que ce ne soit pas le ministre de la guerre qui soit chargé de vendre cette viande au public.

MM. MM. Fernand David et Mandelère

se retirent.

M. Alexandre Bérard donne lecture de son rapport qui est adopté et qui sera déposé à la séance de demain sur le bureau du Sénat.

M. le Président fait connaître à la commission que la commission de l'armée a renvoyé pour avis à la commission des finances la proposition de loi de M. Honorat sur une ouverture de crédit au ministre de l'Intérieur pour assistance aux militaires en instance de réforme ou réformés pour la tuberculose.

M. Pelletan est chargé de préparer un rapport sur cette question.

M. Millies-Lacroix donne lecture à la commission, à l'occasion du dernier projet de loi de crédits supplémentaires de la guerre, de nouvelles observations sur les marchés de la guerre en réponse à plusieurs lettres que M. le Président vient de lui remettre et qui émanent de M. Louis Dreyfus et propose, en ce qui concerne le crédit des réquisitions d'automobiles, une réduction de 100,000 fr. qui est adoptée à l'unanimité.

Le rapport de M. Millies-Lacroix

5

relatif à ces questions visant plus particulièrement le budget de la guerre, ainsi que le rapport de M. Caillaux sur les crédits supplémentaires, sont adoptés.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

1

Séance du jeudi 22 juillet 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Alexandre Bérard, Chastenet, Donnet, Maurice Faure, Guillier, — Jeanneney, Lhopiteau, Lourties, Michels, Millies-Lacroix, Peyronnet, Perchot, — Servais, Millies-Lacroix, Petitjean, Eyraud.

M. Servais donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, accordant aux veuves, et à défaut aux orphelins des fonctionnaires rétribués sur les budgets généraux, locaux ou spéciaux des colonies, qui sont décédés sous les drapeaux, la moitié du traitement pendant la durée de la guerre.

Le rapport est adopté sans observation.

M. Guillier donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ~~portant ouverture~~ complétant la loi du 5 août 1914, relative à la suppléance des officiers publics ou ministériels en cas de guerre.

Le rapport est adopté.

2

M. Petitjean donne lecture d'un projet de rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre de l'intérieur d'un crédit pour assistance aux militaires en instance de réforme ou réformés pour tuberculose.

M. le Président fait observer que la dépense dépassera de beaucoup ce crédit de deux millions. Il désirerait que M. le rapporteur fît ressortir d'avantage l'importance de la somme qu'on sera obligé d'inscrire au budget de la guerre.

M. Milliès-Lacroix appuie la manière de M. le Président et se demande si l'on ne pourrait pas introduire dans le texte de la proposition de loi un article additionnel disant qu'un décret d'administration publique déterminera la dépense, de façon à en laisser la responsabilité au Gouvernement.

M. Simond reconnaît que la proposition de loi est incomplète et mal étudiée.

M. de Selves propose d'entendre à ce sujet le Gouvernement.

A la suite d'un exposé historique de la question et une nouvelle analyse de

3

la proposition de loi présentés par M. le rapporteur, la commission décide d'entendre M. le ministre de l'intérieur et ensuite, s'il est nécessaire, M. le ministre de la guerre.

M. Millies-Lacroix ajoute qu'on pourrait entendre également M. le ministre de la guerre.

M. Petitjean est chargé d'interroger d'abord de la question M. le ministre de l'intérieur.

M. Millies-Lacroix donne à la commission de nouvelles explications sur les marchés de projectiles et ceux qui sont relatifs au tannage des cuirs à façon.

M. De Selves voudrait que M. le Président demandât à la commission de l'armée communication du rapport de M. Lebert sur les conserves de viande.

D'autres observations sont encore échangées sur la même question, mais M. le Président fait observer que l'assemblée est bien nombreuse pour en continuer la discussion. Il propose, en conséquence, de la reprendre à une séance ultérieure.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 3 heures.

1

Séance du samedi 24 juillet 1915

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Beauvisage, Chastenet, Dommer, Maurice Faure, Guillier, Lourties, Perchot, Peronnet, de Selves, Steeg, Petitjean.

M. Aimond, rapporteur général, donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture sur l'exercice 1914 de crédits applicables aux services de la guerre et de la marine.

L'art. unique est adopté

M. Perchot entretient de nouveau la commission du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet la régularisation des décrets du 24 novembre 1914 et du 9 janvier 1915 fixant les conditions à remplir par les fonds municipaux et départementaux de chômage pour bénéficier des subventions du fonds national de chômage.

2

après avoir fait un historique du projet, il en passe les trois articles en revue et propose à la commission le rejet de l'art. 2 créant un fonds national de chômage en vue de développer le placement public en France.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Steeg, de Selves, Astier, Bonnier et Simond, la commission adopte la proposition de M. Perchot en ce qui concerne le rejet de l'art. 2 et M. le Président met aux voix le rapport de M. Perchot, qui est également adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de la municipalité de Nancy lui annonçant que cette dernière avait émis un vœu en faveur de la création d'une caisse de chômage et demandant à la commission de vouloir bien lui faire un accueil favorable.

Je fais remarquer qu'il est peut-être fâcheux que l'on ait rejeté l'art. 2 du projet dont M. Perchot est le rapporteur, parce que l'avis que l'on va faire à Nancy aurait pu fournir sur cette question

3

des renseignements intéressants.

Le rapport à préparer sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à assurer aux autorités civiles le droit de réquisition pour les travaux agricoles est confié à M. Dervillers.

M. Aimond, rapporteur général, donne ensuite lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture sur l'exercice 1914 de crédits applicables aux services de la guerre et de la marine. (adopté).

La séance est levée à 4 heures 20 minutes.

1

Séance du mardi 27 juillet 15.

Présidence de M. Pentral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Aimond, — Astier, Beauvisage, Lucien Cornet, — Donner, Guitier, Jeanneney, Lourties, Nillies-Lacroix, Petitjean, Peyronnet, de Selves, Steeg, Cronillot.

M. Nillies-Lacroix entretient d'abord la commission d'un incident qui a eu lieu au sujet d'un marché de 2,500,000 paires de chaussettes et sur lequel il a été induit en erreur. Il se demande à qui maintenant il doit faire confiance et se propose de faire la clarté sur cette affaire.

Il donne ensuite lecture d'un rapport sommaire sur le tannage des peaux et certains marchés d'habillement.

La commission décide que ce rapport sera livré à l'impression et imprimé à part.

M. le Président rappelle à la —

2

commission qu'elle a à nommer un rapporteur du projet de loi qui avait été confié à M. Ferdinand Dreyfus, décédé, tendant à accorder une allocation journalière aux victimes civiles de la guerre.

M. Steeg est nommé rapporteur du projet de loi en question.

La séance est levée à 3 heures.

1

Séance du lundi 2 août 1915.

—

Présidence de M. de Selves,
Vice-Président.

—

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Chastenet, Cazeneuve, Donnet, Dupont, Fernand Faure, Albert Gérard, H. Michel, Millies-Lacroix, Peyronnet, Thépiteau, Lourties, Petitjean, Steeg.

M. le Président, après avoir demandé son indulgence à la commission qu'il a l'honneur de présider par suite d'une indisposition très légère de M. Peytral, souhaite la bienvenue à M. Cazeneuve qu'un nouveau lien rattache à la commission dont il a déjà fait partie (approbation).

M. Millies-Lacroix donne lecture d'un nouveau rapport sur les marchés de projectiles.

A la suite d'un échange d'observations entre MM. Donnet, Thépiteau, Couron, Astier, Cazeneuve et Henri Michel, les conclusions du rapport, étant donné que M. le rapporteur y apportera certaines modifications, sont adoptées.

2

Une discussion à laquelle prennent part MM. Maurice Faure, Henri Michel, Doumer, Chapuis, Aimond, Albert Gérard, Chastenet, Courtier et Cazeneuve s'engage sur la question de savoir si le rapport doit être imprimé et distribué.

M. le Président se demande d'abord si pour trancher cette question, il ne conviendrait pas d'attendre la présence de M. Peytral. [Il est en somme décidé que le rapport de M. Millies-Lacroix sera imprimé et qu'il en sera tiré un nombre d'exemplaires suffisant pour qu'il soit distribué à chacun des membres des commissions des finances, de l'armée et de la marine.

Cette proposition, appuyée par M. Cazeneuve est mise aux voix et adoptée.

M. Aimond rappelle que M. le Président de la commission des finances a été chargé de faire désigner par cette dernière quatre de ses membres pour faire partie de la délégation chargée avec les membres élus des commissions de l'armée de la marine d'examiner le rapport de M. Chéron sur la situation économique et financière de la France pendant la période de guerre et les mesures à prendre en présence de l'état de choses actuel. Ne pourrait-on pas, dès aujourd'hui, procéder à cette

3

nomination.

M. le Président se demande si cette question peut être tranchée en l'absence de M. Peytral et invite la commission à se prononcer à cet égard.

La commission décide que la désignation des membres susdits aura lieu à la présente séance.

M. le Président consulte ensuite l'assemblée sur la question de savoir si les rapports de M. Millies-Lacroix concernant le budget de la guerre et lus aux précédentes séances devront être imprimés en nombre d'exemplaires suffisant pour être distribués aux membres des commissions de la guerre et de la marine.

La commission se prononce en faveur de cette proposition.

M. Cairon rappelle que le Président a été chargé de faire nommer par la commission quatre de ses membres pour examiner, en même temps que les grandes commissions de la guerre et de la marine le rapport de M. Chéron sur la situation économique et financière de la France pendant la période de guerre.

4

M. le Président, après avoir fait un court exposé de la question, consulte la commission sur ce point.

M. Astier ne voit aucun inconvénient à ce qu'on procède dès aujourd'hui à cette désignation, mais il est préféré la nomination d'une commission permanente composée de toutes les compétences pour examiner dans leur ensemble les intérêts économiques du pays pendant la période de guerre. Il se propose, du reste, de présenter une proposition dans ce sens.

Après un échange d'observations entre MM. Chapitaux, Doumer, Chastenet, Cazeneuve, Couron, Millies-Lacroix et le Président, il est procédé à la nomination de la dite délégation.

MM. le Président et le rapporteur général ayant exprimé le désir de faire partie de la délégation sont désignés comme membres de la délégation par acclamation.

Un scrutin, ouvert sur la nomination des deux autres membres, donne les résultats suivants :

Nombre des votants ——— 16
Majorité absolue ——— 9
Ont obtenu :
MM. Couron ——— 13 voix

Steeg ——————— 7 voix
Astier ——————— 7 —
Henry Michel ——— 5 —

M. Couyba, ayant réuni la majorité des suffrages exprimés, est nommé membre de la Délégation.

Un deuxième tour de scrutin a lieu pour la nomination du 4me membre et donne les résultats ci-après :

Ont obtenu :

M. M. Steeg ——————— 9 voix
Astier ——————— 7 —

M. Steeg est élu membre de la Délégation.

M. Aimond, rapporteur général, donne lecture des trois rapports sur les objets suivants :

1° Contributions directes et taxes y assimilées de l'exercice 1916 ;

2° Ouverture de crédits additionnels pour les dépenses d'administration des territoires occupés ;

3° Augmentation de la limite d'émission des bons ordinaires du Trésor et des bons de la défense nationale.

Ces trois rapports sont adoptés sans observation.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Séance du vendredi 6 août 1915.

—

Présidence de M. de Selves,
Vice-Président.

—

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Chastenet, Lucien Cornet, Dommergue, Maurice Faure, Lucien Hubert, Jeanneney, Guillier, Courtier, Millies-Lacroix, Peyronnet, — Couron, Petitjean.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un cinquième membre à adjoindre aux délégués des grandes commissions chargées d'examiner le rapport de M. Chéron sur l'organisation économique de la guerre.

M. Henry Michel est nommé à l'unanimité membre de la délégation.

M. Petitjean fait connaître les grandes lignes de son rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant ouverture d'un crédit de deux millions de francs pour assistance aux militaires en instance de réforme ou réformés pour tuberculose.

M. Millies-Lacroix dégage l'économie du projet de loi et signale les conditions

2

singulières dans lesquelles il a été présenté. Il eut au moins fallu que l'autorité militaire indiquât au Parlement comment le service d'assistance allait être organisé. On lui demande aujourd'hui deux millions ; ce crédit ne sera-t-il pas bientôt dépassé, s'il n'est pas soumis surtout au contrôle de l'Etat.

M. Bonnet ajoute que si le ministre de la guerre avait jugé que ce crédit lui était nécessaire, son devoir était de déposer un projet de loi dans ce sens.

M. Jeanneney estime au contraire qu'il s'agit là d'une œuvre à laquelle le ministère de la guerre doit rester indifférent.

M. Guillier partage l'opinion de M. Bonnet et dit que la commission ne devrait discuter un projet de ce genre que dans le cas où le Gouvernement lui-même en aurait pris l'initiative.

M. le Président demande à la commission si elle désire entendre sur cette proposition de loi M. Brissac, directeur général des services d'hygiène au ministère de l'intérieur.

La commission décide d'entendre immédiatement M. le Directeur.

M. Brissac est introduit et expose tout d'abord ~~l'exposé~~ la genèse de

la proposition de loi qu'il fait suivre d'un historique complet de la question. Il déclare ensuite que le Gouvernement, après avoir consulté les conseils généraux réunis à la session d'avril et constaté que toute d'entre eux, favorables à la proposition de M. Honorat, étaient disposés à mettre à sa disposition pour l'organisation de cette œuvre humanitaire des immeubles où pourraient être établis des sanatoria de fortune, donne son consentement à la transformation en proposition de loi de l'amendement de M. Honorat. Il ne s'agit en somme, que d'encourager une œuvre privée sous la surveillance du Gouvernement et des préfets pour enrayer les progrès de la tuberculose par tous les moyens que la science actuelle a découverts. Il ne s'agit pas, en l'espèce, de création d'organes nouveaux ni de nomination de fonctionnaires définitifs. On n'établira avec le crédit demandé que d'installations provisoires.

M. Lucien Cornet voudrait savoir quel sera le personnel choisi et fait allusion, à ce propos, à la question religieuse.

M. le Directeur répond que ce personnel ne sera composé que de médecins et

4/

91 infirmières choisies dans l'œuvre des visiteuses de Paris qui sont, comme on sait, sous la direction de Mlle Milliard.

Voilà, ajoute-t-il, les renseignements que je puis donner à la commission sur l'organisation intérieure des sanatoria. Que va-t-on prendre sur les deux millions? une somme de 500,000 fr. destinée à solder le prix des installations matérielles dont M. le Directeur remettra le tableau au rapporteur.

Après un nouvel échange d'observations entre MM. Aimond, Meillies-Lecroix, Lucien Cornet, Jeanneney, Cuzeronnet, Brisac et le Président, ce dernier remercie de ses renseignements M. le Directeur général qui se retire.

M. Odinet exprime l'avis que cette proposition de loi ne peut être votée sans qu'on ait procédé à une étude plus complète de la question.

M. Guillier dit que l'on n'a discuté jusqu'ici que sur des pointes d'aiguille. Il estime pour sa part, qu'il y a quelque chose à faire pour les tuberculeux, que le Gouvernement tient à ce projet et qu'il serait d'avis de l'adopter.

M. Colliard parle dans le même sens

M. Meillies-Lecroix n'admet pas que le Gouvernement n'ait pas pris l'initiative

5

sur une question préalable. Il trouve grand à lui, que le projet en mal étudié et qu'on ne sait pas où l'on ira au point de vue de la dépense.

M. Jeanneney considère que la question de fond doit primer la question de forme.

M. Dommer croit que la question doit être envisagée d'une manière générale et qu'on est en droit de se demander s'il ne vaudrait pas mieux procéder à un remaniement des hôpitaux militaires.

M. Jeanneney se montre favorable à cette manière de voir et conclut en disant qu'en ce qui concerne la proposition de loi en discussion, il importerait de demander au Gouvernement ce qu'il y aurait lieu de faire pour arriver à des solutions précises.

M. Petitjean fait remarquer que la commission supérieure de la tuberculose dont il fait partie considère qu'il y a une urgence absolue à voter cette proposition de loi.

A la suite d'un nouvel échange d'observations entre MM. Dommer, Petitjean, Courtier, Millies-Lacroix, et sur la proposition de ce dernier, la

6

commission décide d'entendre dans une prochaine séance non seulement le sous-secrétaire d'Etat chargé du service de la santé, mais le Gouvernement, c'est-à-dire MM. les ministres de la guerre, de ~~l'agriculture~~ l'intérieur et des finances.

La séance est levée à 4 heures.

1

Séance du mardi 10 août 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Alexandre Bérard, Chastenet, L. Cornet, Cazeneuve, Gervais, Grellier, Jeanneney, Donnet, Lhopiteau, Millies-Lacroix, Petitjean, Peyronnet, Ernest Lot.

MM. Ribot, ministre des finances, Malvy, ministre de l'intérieur et Justin Godard, sous-secrétaire d'Etat du service de santé sont introduits et prennent place au bureau. M. le Directeur Brisac les accompagne.

M. le Président déclare tout d'abord que la commission, tout en étant favorable en principe ~~si la proposition de loi mais qu'elle désirait avoir quelques renseignements au sujet de~~ la proposition de loi, adoptée par la Chambre, portant ouverture au ministre de l'intérieur d'un crédit de 2,000,000 fr. pour assistance aux militaires en instance de réforme ou réformés pour la tuberculose, désirait obtenir quelques explications complémentaires.

En tout d'abord Me s'en demande si

2

ces crédits étaient sollicités par M. le ministre de l'intérieur et non par M. le ministre de la guerre.

M. le rapporteur général fait observer que c'est principalement sur le principe même de la proposition de loi que la commission voudrait être éclairée. Les questions de détail viendront ensuite.

M. le ministre de l'intérieur présente un exposé complet de la question et en fait ensuite l'historique. C'est à la suite de l'adoption par la Chambre de la résolution de M. Honnorat et après avis favorable de la commission permanente de préservation contre la tuberculose, appuyée par les conseils généraux à leur session d'avril que la proposition de loi a été déposée sur le bureau de la Chambre des députés.

M. le ministre examine ensuite les principales dispositions de la proposition et démontre que le crédit de 2 millions ouvert par la Chambre ne sera pas dépassé, car de nombreuses œuvres privées viendront en aide au gouvernement et les 3 fr. par tête de militaire tuberculeux seront certainement suffisants. Il demande en conséquence à la commission de vouloir bien adopter la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés.

M. Milliès-Lacroix se demande

3

pourquoi si le Gouvernement a trouvé bonne cette proposition, il n'a pas déposé lui-même un projet de loi. C'est presque d'une manière subreptice que cette proposition a été votée par les Chambres. Le Sénat, on le sait, ne marchande pas les crédits que lui demande le Gouvernement. Une proposition de cette nature mériterait un examen plus approfondi et le dépôt d'un projet de loi.

M. Ribot, ministre des finances, fait l'historique de la question et fait ressortir que le résultat des pourparlers engagés sur ce point a été que la commission du budget en est restée saisie, mais à la condition que le Département des finances ne dépasserait pas 2 millions.

M. Doumer fait remarquer qu'en matière financière, le Parlement a toujours pensé que l'initiative parlementaire ne devrait pas toujours prédominer et pense qu'il fallait échapper à cette tentation en présence d'un projet qui n'était pas suffisamment étudié.

M. le Président constate que tout le monde est d'accord sur le but à atteindre: transformer la proposition de loi en un projet de loi véritable. Que le Gouvernement fixe le chiffre du crédit et il sera inscrit au budget de 1916.

M. le ministre de l'Intérieur répond qu'avant l'initiative prise par M. Honnorat,

2

le Gouvernement avait pris la résolution de créer ce service.

M. le Président requête que M. le ministre ne soit, à ce moment, monté à la tribune et dit à la Chambre qu'un projet semblable ne pourrait être présenté qu'avec la signature du ministre des finances. M. Jaurès, ajoute-t-il, a voulu vous forcer la main ou vous gagner de vitesse.

M. Cazeneuve estime que le chiffre de 3 fr. par jour pour la journée d'hospitalisation est insuffisant.

M. Brissac démontre qu'au point de vue de l'hygiène sociale le projet en question présente un caractère de nécessité absolue ~~au point de vue de l'hygiène sociale~~ et qu'il est urgent d'amorcer dès aujourd'hui la grande lutte contre la tuberculose. Les établissements qui seront appelés à fonctionner dès le début ne seront que de dix neuf pour ne pas grever cette année-ci les dépenses qui ne dépasseront pas certainement la somme de 2 millions.

M. le Président du Conseil assure à la commission qu'elle peut être certaine que ~~la comm~~ Gouvernement tiendra la main à ce qu'en aucune façon la porte ne soit pas ouverte aux abus et lui demande de voter la proposition de loi.

M. le Président remercie MM. les ministres qui se retirent.

5

M. le Président dit que la commission n'a plus qu'à prendre une résolution: adopter ou rejeter la proposition de loi.

M. Millies-Lacroix fait observer que le ministre des finances se trouve aujourd'hui en présence d'un fait accompli par un de ses collègues. Si la commission refuse les 9 millions, elle ne sera pas comprise. Il est vrai que la somme demandée ne sera qu'une goutte d'eau dans la mer, mais il ne voit pas de moyen de rejeter le crédit. La commission doit donc l'adopter, mais son rapporteur insistera sur la manière dont l'affaire a été instruite, en laissant au Gouvernement la responsabilité de son œuvre.

M. Donner n'est pas de cet avis, car c'était au Gouvernement à prendre l'initiative d'un projet semblable. En le rotant, la commission renversera la barrière qu'elle a toujours opposée à l'introduction de projets de ce genre. La question du cens n'a pas été suffisamment étudiée.

M. Arnaud estime qu'on pourrait demander au Gouvernement d'introduire ce crédit dans le cahier de dépenses provisoires et qu'il déposera vraisemblablement au mois de septembre.

MM. Jeanneney et Gervais s'associent à la proposition de M. Millies-Lacroix.

6

M. le Président propose de supprimer du titre de la proposition de loi le mot: « réformés » (adhésion)

La proposition de loi est ensuite mise aux voix et adoptée.

La séance est levée à 3 heures 1/2

1

Séance du mercredi 11 août 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Alexandre Bérard, Chastenet, Lucien Cornet, Doumer, Dupont, Maurice Faure, Guillier, Jeanneney, Cazeneuve, Lhopiteau, Millies-Lacroix, Mongeot, Peronnet, Petitjean, Couron.

M. Petitjean donne lecture de son rapport sur la proposition de loi relative aux militaires en instance de réforme, — discutée à la dernière séance.

A la suite d'un court échange d'observations entre MM. Millies-Lacroix, le Président, invitant M. le rapporteur à présenter ses observations sous une forme impersonnelle, le rapport est adopté.

MM. Viviani, Président du Conseil, Thomson, ministre du commerce et Chaptal, directeur au ministère du commerce sont introduits et prennent place au bureau.

M. le Président expose en quelques mots l'état de la question en ce qui concerne le projet concernant l'achat et la vente du blé nécessaire pour le ravitaillement de la population civile. La commission, à la ville de la séparation

des chambres, estime qu'elle n'a pas le temps nécessaire pour examiner et étudier avec soin les nouvelles dispositions adoptées par la Chambre des députés, mais pour ne pas mettre le Gouvernement dans l'embarras, elle est décidée à mettre dans les mains du Gouvernement l'arme dont il a besoin en votant l'art. 1er du projet de loi édictant qu'il sera procédé, pendant la durée de la guerre, par voie de réquisition pour se procurer le blé et la farine nécessaires à l'approvisionnement de la population civile. Le reste du projet sera ensuite étudié en temps utile.

M. le ministre du commerce lui répond que le projet de loi, tel qu'il sort des délibérations de la Chambre, ne fait, en somme, que développer des dispositions que la commission des finances a précisées elle-même.

M. Millies-Lacroix fait remarquer qu'il y a eu des additions insérées par la Chambre dans le projet.

M. le ministre énumère les dispositions nouvelles votées par la Chambre et s'efforce de démontrer qu'elles répondent au sentiment du Sénat: stabilité du marché et prix

rémunérateurs pour la culture : blutage à 74 °/o ; maximum de rendement ; mélange de riz au froment approuvé par la Faculté de médecine ; interdiction des importations ; conservation de blé en France ; obstacles opposés à la ~~course~~ spéculation.

M. le ministre demande en conséquence à la commission de vouloir bien hâter l'examen du projet, tout en prenant son temps, car il préférerait attendre jusqu'au mois de septembre pour la solution définitive de cette question, étant en possession d'un stock de blé qui lui permet de marcher jusqu'à cette époque. actuellement il possède 3,500,000 quintaux de blé.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Chapitean, Bonnet, Thomson, Monjeot, Viviani, Jeanneney et le Président, la suite de l'examen du projet de loi est ajournée.

La séance est levée à 4 heures 1/2

1

Séance du jeudi 2 septembre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Alexandre Bérard, Chastenet, Cornet, Cazeneuve, Albert Gérard, Jeanneney, Lhopiteau, Orcholi, Satsjean, Cyprons, Guillier, Lourties, Servoir, Chantemps, Millies-Lacroix, Henri Michel, de Selves, Thierry, Couron, Cromillot.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de la Société d'éclairage électrique protestant contre les critiques dirigées contre elle dans le rapport de M. Millies-Lacroix. Ce dernier, ajoute M. le Président, s'est chargé de répondre à cette lettre.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de la guerre en date du 15 août dernier relative à des achats de blé et d'avoine au Maroc qui ont été payés comptant. M. le Président a pensé qu'il était de son devoir de répondre immédiatement à M. le ministre de la guerre et donne lecture

2

de la lettre qu'il lui a adressée et qui est ainsi conçue :

(Texte de la lettre.)

Il n'a pas encore reçu de réponse.

M. Millies-Lacroix demande à présenter quelques observations au sujet de la lettre de la Société d'éclairage électrique dont M. le Président a tout à l'heure donné lecture.

Il se peut, dit-il, que les retards dont il s'est plaint soient imputables, pour la plus grande partie, à l'Etat. Il a fait connaître à la dite société qu'il était tout prêt à recevoir ses explications sur ce point.

En ce qui concerne les retards dans la fourniture des obus, il s'est adressé à un contrôleur général de l'Administration de l'armée pour lui demander de lui faire connaître son opinion à cet égard. En attendant, il a reçu de la Société sur la production des obus aux usines de Suresnes et de Lyon la lettre suivante :

(Texte de la lettre.)

M. le rapporteur général dit qu'il est probable que le coupable soit l'Administration

3

de la guerre, l'acier devait peut-être de mauvaise qualité.

M. Millies-Lacroix répond que, dans tous les cas, il espère qu'il y aura des sanctions.

M. le Président estime qu'il y aurait lieu d'entendre sur ce point le sous-secrétaire d'Etat de l'artillerie, lorsque M. le rapporteur sera prêt (adhésion).

M. Millies-Lacroix entretient ensuite la commission de l'affaire des fournitures de chaussettes à l'armée sur laquelle il ne lui est parvenu que de faux renseignements. Pour être complètement édifié sur cette question, il a besoin d'être soutenu par la commission des finances.

M. le Président répond qu'il est toute prête à le faire.

M. Millies-Lacroix demande aussi à la commission de vouloir bien lui rendre possible le voyage qu'il compte faire dans la zône des armées en lui donnant le mandat d'accomplir cette mission.

M. le Président s'engage, si la commission n'y fait pas opposition, à écrire une nouvelle lettre dans laquelle il fera connaître que la

4

commission des finances donne mandat à MM. Millies-Lacroix de se rendre dans la zône des armées (adhésion unanime).

M. Ajasson, rapporteur général, donne lecture d'un rapport préparatoire qu'il a déjà rédigé sur le projet de loi relatif aux opérations d'achat de denrées de blé et de farine pour le ravitaillement de la population civile. Ce rapport, bien entendu, n'a qu'un caractère provisoire.

La commission décide qu'elle se réunira mardi à 2 heures 1/2.

La séance est levée à 3 heures 1/2

1

Séance du mardi 7 septembre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Simond, — Astier, Cazeneuve, Donnay-Dupont, Gervais, Jeanneney, Lhopiteau, Cachot, Pétrejean, de Selves, Ernoult-Lot.

M. Simond, rapporteur général, fait un exposé de la situation en ce qui touche le ravitaillement en blé et farine de la population civile et donne lecture du rapport qu'il a préparé sur le dernier projet de loi, adopté, le 7 août 1915, par la Chambre des députés, relativement à cette importante question.

A la suite d'une discussion sur l'art. 2, au texte duquel M. le rapporteur général propose d'ajouter un paragraphe indiquant qu'en cas de réquisition, l'indemnité ne pourra être supérieure à 30 fr. par 100 kil., discussion à laquelle prennent part MM. Donnay, de Selves, Dupont, Dupont, Cachot et Lhopiteau,

2

ce dernier propose de fixer cette indemnité à 32 fr. le quintal et non à 30 fr.

Cette proposition appuyée par MM. De Selves et Perchot, mais combattue par M. le rapporteur général qui craint que l'on ne favorise ainsi la spéculation, est mise aux voix et n'est pas adoptée.

M. Chapitaux est autorisé à soutenir sa proposition à la tribune

La commission décide entre elle qu'elle entendra sur ce projet de loi, vendredi prochain MM. le Président du Conseil et M. le ministre du commerce.

Sous le bénéfice de ces observations, M. le rapporteur général est autorisé à faire imprimer son rapport.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le ministre du commerce — concernant la rétrocession de viandes frigorifiées aux villes de Nancy et de Lunéville.

Acte sera donnée de cette lettre à M. le ministre, la commission n'ayant aucune objection à présenter à ce sujet.

M. Dupont donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par

la Chambre des Députés, relative à la gratuité des paquets postaux adressés aux pupilles de l'assistance publique. La Chambre a étendu cette faveur aux patrons et anciens patrons de ces pupilles. M. le rapporteur s'insurge contre cette disposition et donne lecture du texte unique du projet de loi qu'il a modifié dans ce sens et dont il donne lecture.

Combattue par M. Thopineau, la texte proposé par M. Dupont est mis aux voix et adopté. Ce dernier est autorisé à déposer son rapport.

M. le rapporteur général, revenant sur le projet de loi relatif à la vente de blé et de farine, propose une nouvelle rédaction de l'art. 8 relatif aux prix des farines selon leur taux d'extraction, laquelle est combattue par M. Thopineau.

La commission, sans prendre de décision, entendra sur ce point M. Viviani à la séance de vendredi prochain.

M. Astier donne lecture d'un rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, concernant le moratorium relatif à la vente des pharmacies.

Le rapport est adopté.

1.

M. Astier entretient ensuite la commission du rapport qu'il a été chargé de préparer sur le service santé, et rappelle que la partie financière et celle qui concerne les marchés ont été réservées à M. Apollon Lacroix. Il ajoute que c'est un simple exposé qu'il a voulu faire sous forme de conversation de la situation actuelle du service de santé.

A la suite de quelques observations présentées sur cette question par M. Clapson, la séance est levée à 4 heures.

1

Séance du vendredi 10 7bre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Cazeneuve, Chantemps, Lucien Cornet, Donnet, Gervais, Chapitaux, Mongeot, Petitjean, Deselves, Couron, Ezonillot.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Millies-Lacroix lui faisant connaître les entraves que lui oppose l'administration militaire et qui l'empêchent de remplir sur le front la mission dont il a été chargé. Il demande à la commission de vouloir bien intervenir auprès de M. le Président du Conseil et de lui demander de vouloir bien fournir des explications à ce sujet.

(Texte de la lettre.)

La commission invite M. le Président à faire la démarche demandée par M. Millies-Lacroix auprès de M. Viviani.

M. Thomson, ministre du commerce, entre et prend place au banc

2

Il remercie d'abord la commission d'avoir bien voulu l'entendre sur cette question de l'achat des blés et farines pour le ravitaillement de la population civile et de vouloir bien rechercher avec le Gouvernement un terrain d'entente entre les deux assemblées. Il se présente tout devant elle parce que le dernier conseil des ministres n'a pas s'occuper de la question et prendre à cet égard de résolution définitive.

M. le rapporteur général fait un exposé de la situation actuelle et indique les différents points sur lesquels la commission n'est pas d'accord avec la Chambre des députés. Elle considère d'abord que le monopole serait une arme inutile entre les mains du Gouvernement et repousse absolument la fixation d'un maximum de prix. En second lieu, elle repousse le blutage à 74 %, ainsi que l'obligation des mélanges. En ce qui concerne le monopole d'importation, la commission estime qu'avec le droit de réquisition, d'une part et l'autorisation donnée au Gouvernement d'acquérir des blés exotiques, — le tout combiné avec la faculté de rétablir tout ou partie des droits de douane — cela suffit pour obtenir la fixité des prix du blé et du pain.

M. le ministre remercie M. le rapporteur général et la commission de l'initiative

3

excellente qui m'a prise en décidant la taxation des farines. Cette disposition modifie heureusement le projet voté par la Chambre.

En ce qui concerne les autres dispositions qui m'a prise sur d'autres points, il croit bien que la Chambre, désirant surtout empêcher l'exode de l'or, ne vote à nouveau ce projet adopté par elle avec une majorité de 417 voix.

Une discussion à la suite prennent part MM. De Selves, le Président, le ministre, Chapitreau, le rapporteur général et Doumer sur les diverses questions qui viennent d'être soulevées, discussion à la suite de laquelle le dispositif du projet adopté par la commission est remis à M. le ministre du commerce.

La séance est levée à 5 heures.

1

Séance du mardi 14 7bre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, Bonnier, Albert Gérard, Lucien Hubert, Lhopiteau, de Selves.

M. le Président donne lecture d'une lettre en date du 10 7bre dernier qu'il a reçue de M. le ministre des finances lui faisant connaître qu'un accord était établi entre lui et M. le ministre de la guerre au sujet d'un achat de blé et d'avoine dans l'Afrique du nord.

Il informe ensuite la commission qu'à la suite d'une conversation qu'il a eue avec M. Millies-Lacroix sur la qualité des denrées fournies aux troupes, il avait écrit à M. le Président du Conseil pour le prier de venir s'entretenir avec la commission de cette affaire. M. Viviani vient de lui répondre qu'il lui était impossible de se présenter, ce jour là, devant la commission ; vendredi prochain

2

on reprendra cette question après jeudi.

M. Steeg, chargé de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à accorder une allocation journalière aux victimes civiles de la guerre, présente un rapport verbal sur cette question et, comme résultat de ses observations, donne lecture d'un texte nouveau qui pourrait être proposé au Gouvernement pour remplacer celui qu'a adopté la Chambre des Députés.

A la suite d'un court débat auquel prennent part MM. Lucien Hubert, Bonnier, de Selves, Albert Gérard, le rapporteur général et le Président, la proposition de M. Steeg est adoptée. Il sera donc soumis un nouveau texte à M. le Vice-Président du Conseil.

Il est ensuite décidé que M. le rapporteur général déposera jeudi sur le bureau du Sénat son rapport sur la question des blés et demandera, au nom de la commission, que la discussion de cette question soit fixée à la séance du jeudi suivant 23 septembre.

3

La commission décide enfin qu'elle se réunira demain mercredi à 5 heures 1/2 pour entendre les explications de M. le ministre des finances sur les achats de blé pour le ravitaillement de la population civile.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

—

59

Séance du mercredi 15 7bre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 5 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, Barbier, Beauvisage, Lucien Cornet, Chastenet, Dommer, Gervais, Jeanneney, Millies-Lacroix, Pelletan, Steeg, Touron.

M. Ribot, ministre des finances, est introduit et prend place au bureau.

M. le Président lui donne la parole.

M. le ministre fait connaître à la commission qu'il a demandé à se présenter devant elle pour l'entretenir du projet de loi sur les douzièmes provisoires du quatrième trimestre de l'exercice 1915 et lui faire un exposé sommaire de la situation financière actuelle.

En ce qui concerne les douzièmes provisoires qui seront probablement votés à la Chambre le 23 7bre, M. le ministre demande à la commission de vouloir bien les examiner avec célérité, de manière à ce qu'ils puissent

votés par le Sénat avant le 30 Décembre.

M. le rapporteur général lui répond que la commission fera en sorte de les faire voter le mardi 28 février prochain, après avoir entendu sur les crédits de la guerre M. le ministre et les quatre sous-secrétaires d'Etat de son département.

M. le ministre expose les conditions dans lesquelles il a opéré la liquidation générale de la bourse de Paris et entre dans tous les détails de cette opération, ne voulant pas, ajoute-t-il, se soustraire au contrôle des deux chambres.

M. le rapporteur général lui demande, ainsi que M. le Président, de vouloir bien faire rédiger une note sur cette liquidation, laquelle sera donnée à la Presse.

M. le ministre répond que la note en fait et sera envoyée ce soir, au — journal « le Temps ».

« D'un autre côté, dit-il, je ne viens pas demander à la commission de me couvrir pour d'autres opérations que j'ai l'intention de faire, mais par déférence pour elle, je tiens à les lui faire connaître, ne voulant en aucune façon me soustraire au contrôle des deux chambres (Approbation).

3

M. le ministre entre alors dans le détail des mesures (dont quelques unes doivent rester confidentielles) qu'il compte prendre d'ici à la fin de l'année et dont la principale sera l'emprunt qu'il se propose de lancer.

Il fait connaître ensuite à la commission qu'il déposera demain sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi relatif à la fixation des dates d'échéance des pensions.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Aimond, Chassenes, Doumer et Lucien Cornet sur les diverses mesures dont vient de leur parler le ministre des finances, M. le Président prend la parole à son tour et insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à solutionner le plus tôt possible la question des moratoria, sauf pour les mobilisés.

M. le ministre prend acte de cette observation et se retire.

La séance est levée à 7 heures.

1

Séance du jeudi 16 7bre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 5 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, Barbier, Beauvisage, Albert Gérard, Chastenet, Lucien Cornet, Chautemps, Doumer, — Jeanneney, Millies-Lacroix, Mougeot, Peyronnet, Lintilhac, Pelletjean, de Selves.

M. Millies-Lacroix, après avoir exposé les difficultés qu'il a eu à surmonter pour accomplir la mission dont il avait été chargé par la commission des finances pour se rendre compte de la manière dont fonctionnait dans la zône des armées le service du ravitaillement, donne lecture de son rapport.

Une discussion à laquelle prennent part MM. le Président, Doumer, Mougeot & Jeanneney s'engage sur les moyens à — prendre pour protester contre les procédés employés par l'administration militaire pour empêcher le rapporteur de la guerre d'exercer le droit de contrôle que lui a — confié la commission des finances sur la qualité des vivres destinés à la troupe, la

2

qualité des avoines pour la nourriture des chevaux et l'application des mesures nécessaires pour assurer le bon état moral et physique des troupes.

M. le Président propose à la commission de laisser passer encore quelques jours pour attendre la réponse du Président du Conseil au sujet du rapport de M. Millies-Lacroix ~~pour~~ qui va lui être communiqué et dans le cas où il ne répondrait pas à cette invitation, de saisir le Sénat de la question. Mais il faut agir dans ces circonstances, avec une très grande prudence.

M. Bonnet fait remarquer qu'il serait indispensable, si le Gouvernement ne répond pas à l'invitation de la commission, de saisir le Sénat et rappelle que si l'on fabrique aujourd'hui plus de canons, c'est parce que les Chambres se sont saisies du contrôle sur cette importante question.

Le rapport de M. Millies-Lacroix est adopté.

M. Millies-Lacroix informe la commission qu'il n'est pas en état de présenter actuellement son rapport sur les crédits destinés aux trois sous-secrétariats d'Etat de la guerre, crédits que la Chambre a votés. Il attend les renseignements

3

qu'il a demandés sur cette question, sans parler de ceux qu'il fera voter pour le quatrième sous-secrétaire de l'aviation. La dépense annuelle s'élève donc déjà à plus de 450,000 fr.

La prochaine séance est fixée à mardi 21 7bre et la séance est levée à 6 heures ½.

1

Séance du mardi 21 7bre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 1 heure 1/2.

Sont présents : MM. Simond, Sommer, Albert Gérard, Dupont, Chapiteau, — Millies-Lacroix, Lintilhac, Steeg, — Couron.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a l'intention d'adresser à M. le ministre de la guerre pour l'informer que la commission désirerait lui soumettre certaines questions concernant son ministère (en ce qui concerne les sous-secrétaires d'Etat des munitions, de la santé et de l'aviation.

M. le rapporteur général ajoute qu'il compte recommencer l'interrogatoire très détaillé qu'il a fait il y a trois mois, sur les crédits des chapitres 20 (ensemble des dépenses de tout le matériel de l'artillerie et du chap. 26 relatif à l'aéronautique militaire.

M. Millies-Lacroix proteste énergiquement contre la communication qui a été faite au Comité des Forges de France

2

De son rapport au ministre de la guerre sur cette même question des munitions et du matériel de l'artillerie. Ce rapport communiqué exclusivement au Gouvernement devait rester secret et c'est ainsi que la commission est livrée en pâture à tous les fournisseurs dont elle a le droit de dénoncer les mauvais agissements.

et notamment sur les fournitures faites par le comité en question.

M. le Président répond que M. le rapporteur du budget de la guerre aura demain l'occasion toute naturelle de renouveler ses observations devant les membres du Gouvernement en leur demandant quelles mesures ils entendent prendre pour que ces indications ne se renouvellent pas. S'il en était autrement, la commission prendrait le parti de publier elle-même les documents dont il s'agit.

M. Chapitaux demande que M. le ministre de la guerre soit appelé à fournir des explications sur cette question.

M. Steeg parle dans le même sens. Il ne comprendrait pas, si cette communication est le fait du Gouvernement, qu'elle ait été faite sans qu'il se soit préalablement entendu avec M. Millies-Lacroix.

M. Simond expose en quelques mots les questions qu'il compte adresser au

ministre de la guerre on à ses tou-
-tes-taines d'Etat sur le chap. 32 du budget
de la guerre (crédits provisoires du 4me
trimestre de l'exercice 1915): Habillement
et campement.

M. Dommer lui demande d'interroger
aussi M. le ministre sur le chap. 40 bis (Croix
de guerre et frais de décorations semblables).
Cette croix de guerre est une honneur et elle
revient à trois fois sa valeur.

M. Millies-Lacroix se propose également
de poser une question sur ce chapitre ainsi
que sur le chap. 41 (poudres).

M. le Président rend compte de la
visite que lui a faite M. Besnard, le
nouveau sous-secrétaire général de l'aviation.

M. Couyba entretient ensuite la
commission du décret paru à l'Officiel en ce
qui concerne le moratorium des loyers qui
pourrait ~~dont~~ de la façon dont il sera
appliqué, donner lieu à des désordres graves
si dès aujourd'hui, on n'y met pas bon ordre.
Il lui semble absurde, en effet, de ~~laisser~~ prolonger
subsister ou plutôt de créer ~~un~~ nouveau moratorium
à la veille d'un emprunt. Il conviendrait
peut-être de demander au ministre compétent
de venir conférer avec la commission sur
cette question (assentiment).

H

M. Steeg estime que c'est surtout après la guerre qu'il faut dès à présent redouter ce danger.

M. le Président croit savoir que c'est surtout dans un intérêt politique qu'a été signé le Décret en question. Il invite la commission à se prémunir d'abord des mesures provisoires. La question du moratoria pourra être ensuite examinée.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

—

1

Séance du mercredi 22 7bre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Beauvisage, Bonnet, Millies-Lacroix, Albert Gérard, Gervais, Lucien Hubert, Lintilhac, Peyronnet, Thépiteau, Petitjean, Steeg, — Couron.

M. le Président propose à la commission de présenter à M. Bienvenu Martin, ancien Président de la commission des finances du Sénat, ses bien douloureuses condoléances au sujet de la perte de son fils tué glorieusement à l'ennemi.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Millies-Lacroix explique pourquoi il n'a pas encore rédigé son rapport sur les crédits des douzièmes provisoires demandés pour le ministère de la guerre. En ce qui concerne la question des sous-secrétaires d'Etat, il n'a pas encore reçu les renseignements qui lui seraient nécessaires.

MM. Millerand, ministre de la guerre, Albert Thomas, Thierry et Bernard, sous —

E

sous-chefs d'Etat et m. le Directeur du contrôle au ministère de la guerre sont introduits et prennent place au bureau.

M. le Président demande à m. le ministre si la commission, qui tient à recevoir tous les renseignements nécessaires sur les crédits provisoires demandés pour le budget du ministère de la guerre, peut compter sur sa présence à la séance de demain, car m. le rapporteur estime que deux séances seront indispensables pour épuiser les questions sur lesquelles il a à demander des explications.

M. le ministre répond qu'il fera son possible pour se présenter demain devant la commission, mais qu'il ne peut donner une réponse précise à cet égard.

M. Millies-Lacroix, au sujet de l'art. 1er, fait l'historique de la création des quatre sous-secrétaires d'Etat adjoints au ministère de la guerre et déclare qu'il a besoin pour terminer son rapport d'avoir à ce sujet les renseignements qu'il a vainement demandés. Les crédits demandés pour cet objet sont-ils vraiment nécessaires ? Il est ~~nécessaire~~ indispensable, en tout cas, que la commission des finances soit mise au courant de la situation, au point de vue financier, de la création de ces organismes nouveaux. Il demande que les crédits qui les concernent ne soient pas compris dans l'art. 1er

3

M. Bonmer dit qu'en somme le Gouvernement demande à la commission de réserver un avis spécial en ce qui concerne les sous-secrétaires d'Etat.

M. Wellies-Lecroix ajoute que M. le ministre est d'accord sur ce point avec la commission. Il ne faut pas qu'on puisse supposer qu'en temps de guerre, il y ait des embusqués à son ministère.

M. le ministre répond explique qu'il a donné les ordres nécessaires pour que les officiers seuls dont la présence est nécessaire à l'administration centrale soient renvoyés du front à l'administration centrale et ne puissent être considérés comme des embusqués. Il n'a appelé du front que ceux dont la collaboration est indispensable.

M. Wellies-Lecroix déclare qu'il a fait, à ce sujet, la part des nécessités dans son rapport. Sur ce point, il est d'accord avec M. le ministre.

Il s'explique ensuite sur la façon dont il envisage la nécessité des avances qui ont été conclues pour les marchés relatifs à la création ou au développement des usines qui pourront encore être utilisées après la guerre. Il est nécessaire que ces avances

soient inscrites dans les contrats avec cette garantie.

M. le ministre répond qu'il est heureux d'être complètement d'accord avec M. le rapporteur de la guerre sur cette question parce qu'on l'on dit parce que ce mode de procéder avait soulevé certaines critiques.

M. le Président exprime le vœu que cette idée ne soit pas adoptée à la légère et que la décision prise dans ce sens soit adoptée à la légère et par voie de règlement, mais fasse l'objet d'un projet de loi.

M. Nollies-Lacroix entretient le ministre de la guerre de la question soulevée à la dernière séance en ce qui concerne la divulgation du rapport secret qu'il avait adressé au ministère de la guerre sur la question des munitions et du matériel de l'artillerie. Il donne lecture de la lettre de protestation du comité des Forges de France contre l'usage qui a été fait de ce document.

M. Donnet s'associe aux observations de M. le rapporteur de la guerre et déclare que ce rapport était tellement secret que la commission elle-même ne le connaissait pas.

M. le ministre répond qu'il ne comprend pas comment cette indiscrétion a pu être commise, car elle ne vient pas certainement

du ministère de la guerre. D'autres rapports, du reste, au moins aussi secrets, ont été l'objet d'insertions qu'il ne peut comprendre et qui sont profondément regrettables. Il est donc dans l'impossibilité absolue de dire comment elles ont pu être commises.

D'autres observations sont échangées sur cette question entre MM. Bonnevay, Lintilhac et le ministre qui déclare que le ministère de la guerre n'a jamais eu la pensée de faire à la commission des communications secrètes et qu'on peut être sûr que s'il avait à en faire, il prendrait à cet effet toutes les précautions possibles.

M. le ministre de la guerre se retire.

M. Nillès-Lacroix adresse ensuite à M. Albert Thomas de nombreuses questions sur la fabrication des fusils, des canons et des projectiles. M. le sous-secrétaire d'État répond à toutes ces questions et justifie les crédits demandés pour ces divers objets.

La séance est levée à 6 heures.

74

1

Séance du jeudi 23 février 1915.

—

Présidence de M. Cazeneuve.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Beauvisage, Cazeneuve, Develle, Doumer, Albert Gérard, Lintilhac, Chapiteau, — Nillès-Lacroix, Petitjean, Steeg, Couron.

M. Nollès-Lacroix, rapporteur de la loi de la guerre prend la parole et fournit à la commission des explications sur le chap. 30 — (Etablissements de l'Intendance). Il critique notamment la façon dont on pratique le chauffage dans ces établissements et dénonce le gaspillage et les spéculations déplorables qui se pratiquent à ce sujet.

MM. MM. Thierry et Bernard, sous-secrétaires de la guerre, sont introduits à ce moment et prennent place auprès de M. le Président.

M. Aimond, rapporteur général, déclare qu'il aurait d'abord deux questions à poser à MM. les sous-secrétaires d'Etat. La première est relative à la composition du comité

consultatif des marchés chargée de l'examen des marchés. Il ne comprend pas que dans la liste des personnes appelées à constituer ce comité figurent des membres du Conseil d'Etat d'Etat et de la Cour des Comptes chargés d'examiner les marchés qu'ils ont eux-mêmes préparés. Il lui semble qu'ils ne sont pas qualifiés pour une pareille besogne.

M. Thierry, sous-secrétaire d'Etat de l'intendance répond qu'on s'est efforcé, dans la mesure du possible, de choisir les membres du comité dont il s'agit en dehors des sections appelées à juger ces litiges.

M. Millies-Lacroix rappelle qu'en 1906, on s'est élevé contre la nomination des conseillers de ces deux assemblées, parce qu'on jugeait inadmissible que l'on prît pour juges de ces marchés ceux-là mêmes qui les avaient préparés.

M. Thierry répond qu'il enregistre ces observations et qu'il en tiendra compte.

M. le rapporteur général interroge ensuite M. Thierry sur la façon dont l'intendance passe ses marchés. La provocation des courtiers dont a parlé M. Domergue d'Abbadie à l'une des précédentes séances du Sénat constitue-t-elle des faits exacts ?

3

M. Etienne répond qu'il est indispensable que les offres ne soient pas apportées au ministère, le système du Gouvernement n'étant pas du tout régional, soit à l'arrière, soit à l'avant.

M. Millies-Lacroix fait remarquer à M. le sous-secrétaire d'Etat qu'en ce qui concerne les approvisionnements en blé, plusieurs personnes ont constaté les errements fâcheux de l'intendance. Il lui demande si des précautions ont été prises pour ne pas subir des prix considérables. — L'honorable membre désirerait qu'on n'achetât pas au jour le jour et qu'on choisît le bon moment pour acheter.

M. le rapporteur général demande qu'en ce qui a trait à cette question des blés on ne complique pas les ravitaillements à l'intérieur et à l'étranger.

Répondant à une question de M. le Président, M. Etienne donne lecture des prix auxquels ont été payés les blés, les orges et les avoines dans les derniers marchés.

MM. Chapitteau et Pérignon se font l'écho des plaintes qui ont été formulées sur la mauvaise qualité du pain livré à la troupe.

14

On ne devrait emmagasiner dans les wagons que du pain refroidi.

M. Thierry déclare qu'il sera très heureux de s'inspirer de ces observations.

M. Mellies-Lecroix demande que des rations de lard soient ajoutées aux rations de viande dont beaucoup ont été gaspillées. Il estime également qu'on donne aux soldats beaucoup trop de riz et pas assez de haricots et de lentilles.

M. Thierry répond qu'il tiendra compte de ces observations.

M. le Directeur du génie est introduit.

M. Mellies-Lecroix relève des faits qui intéressent ~~ce~~ service, notamment en ce qui concerne les bois de chauffage que l'on a payés ~~des prix~~ suivant lui excessifs.

M. le Directeur répond que depuis la semaine dernière, le nécessaire a été fait pour l'exploitation des zônes forestières de l'Est. Il est nécessaire en effet de faire le plus possible d'exploitation directe.

M. le Directeur se retire.

M. Mellies-Lecroix adresse ensuite plusieurs questions à M. le sous-secrétaire d'Etat au sujet de l'habillement, du harnachement, des chaussures et des cuirs.

D'autres questions sur des sujets divers sont encore adressées par MM. Millies-Lacroix, le rapporteur général et Lintilhac à M. le sous-secrétaire d'Etat qui demande qu'on lui accorde quelques jours pour y répondre, n'ayant pas encore fini de s'installer dans ses bureaux de la rue St Dominique.

M. le rapporteur général lui demande pourquoi le projet relatif à la question des viandes frigorifiées, si bien étudié par la commission des finances reste accroché à la Chambre.

M. le sous-secrétaire d'Etat répond qu'il s'en expliquera sur ce projet devant la commission de l'agriculture et la commission du budget qui ont ratifié toutes les dispositions adoptées par le Sénat. Le Gouvernement désirerait savoir à quoi s'en tenir sur le quantité de tonnes de viandes frigorifiées dont il devrait faire l'achat. Il voudrait obtenir la possibilité d'acquérir 30,000 tonnes au lieu de 20,000.

M. Aimond croit que la véritable raison de ce retard est que les bouchers de Paris ne veulent pas vendre des viandes frigorifiées.

M. le Président. Alors il n'y a plus de gouvernement.

Il remercie de ses explications M. le sous-secrétaire d'Etat qui se retire.

M. le rapporteur général interroge ensuite M. Bernard, sous-secrétaire de l'aviation, sur la question des dirigeables. Il semble bien, dit-il, qu'ils ont fait faillite.

M. le sous-secrétaire d'Etat répond qu'il ne faut pas leur demander plus qu'ils ne peuvent donner. Ils font de bonne besogne sur le front, en dirigeant et en prolongeant l'action des aéroplanes. M. Bernard donne ensuite des renseignements détaillés sur les dirigeables qui sont au nombre de quatre : deux qui vont partir rapidement et deux qui sont en construction. Il répond ensuite à diverses questions qui lui sont adressées sur ce sujet par MM. Raiberti, Lintilhac, Milliès-Lacroix, Steeg et Milliès-Lacroix, principalement sur la question des avions dont il s'agit d'augmenter le nombre en les rendant supérieurs à ceux des Allemands tant au point de vue de la vitesse qu'à celui de l'armement. Il se propose d'instituer un concours à cet effet et donne lecture du programme qu'il a arrêté à cet égard.

M. Milliès-Lacroix appelle l'attention sur la nécessité de donner des vêtements solides

7

et chandi aux aviateurs.

M. le Président remercie M. le Sous-secrétaire d'Etat de l'aviation, qui se retire et la séance est levée à 6 heures un quart.

1

Séance du jeudi 7 octobre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Berger, Cazeneuve, Dorelle, Doumer, Dupont, Jeanneney, Lintilhac, Reymond, de Selves, Couron.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat de l'Instruction publique et Beaux-Arts entre au bureau.

M. le Président lui donne la parole.

M. le sous-secrétaire d'Etat expose qu'il a demandé à être entendu par la commission des finances pour lui demander des conseils en ce qui concerne la question de l'achat des blés. Il se trouve en effet en face d'un problème pour la solution duquel il est très embarrassé. De quelle façon doit-il faire ces achats pour assurer la soudure ? S'il fait des achats à l'étranger, il craint de porter préjudice à l'agriculture nationale.

2

ne vaudrait-il pas mieux de faire ces acquisitions partie en France et partie à l'étranger ? Il explique la manière dont il procéderait dans ce cas, en agissant pour les blés de la même façon dont il a procédé pour les vins.

M. de Selves lui demande quel est le sentiment du Gouvernement à cet égard.

M. Chiéry répond qu'il a porté la question devant le Conseil des ministres, qui lui a conseillé de porter la question devant la commission des finances du Sénat.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Castier, Ajasson de Grandsagne, Bonnet, Bozérian Barbier et de Selves, M. le Président répond à M. le sous-secrétaire d'Etat que la commission, si elle lui donnait des conseils à cet égard, sortirait de ses attributions. Ce n'est pas à elle à indiquer une règle de conduite au Gouvernement, lequel peut seul, en présence de ces difficultés, peut prendre une décision.

M. Jeanneney estime que la commission pourrait peut-être, contrairement à ce que vient de dire M. le Président, donner

3

Donner un avis sur cette question des achats de blé à réaliser à l'intérieur, mais à la condition qu'on lui prouve qu'on est en état de les faire. Il aurait désiré que M. le ministre du commerce donnât aussi son avis sur cette question.

M. le sous-secrétaire d'Etat affirme qu'il n'a pas cherché à déplacer les responsabilités, mais qu'il s'est adressé à la commission des finances en vue d'une collaboration possible entre cette dernière et le Gouvernement.

M. Chierry se retire.

M. le Président entretient ensuite la commission d'une étude qu'il a entreprise en vue de la simplification possible, pendant la durée de la guerre, des départements ministériels. Cette étude, il l'a faite à titre privé et non pas avec la collaboration de la commission des finances, comme on a semblé le dire dans certains journaux. Il demande cependant à cette dernière si elle entend y participer, la combinaison proposée n'ayant qu'un but: l'économie.

M. de Selves fait remarquer que la

4

la commission est déjà saisie de la question des sous-secrétaires d'Etat qui est liée d'une façon très intime avec celle que soulève la proposition de M. Peytral. Il demande en conséquence que la commission soit appelée à faire connaître son sentiment à cet égard.

M. Jeanneney s'associe à cette manière de voir.

M. le Président demande à la commission si elle juge utile, avant que la proposition soit déposée, qu'il lui fournisse des explications à cet égard.

La majorité de la commission répond affirmativement.

M. Ajroud, rapporteur général, rappelle que la France est, en ce moment, à un tournant grave de son histoire. Le Gouvernement doit être entendu lundi sur la situation militaire actuelle par les quatre commissions réunies de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et des finances de la Chambre des députés. On pourrait surseoir jusqu'au moment où l'on connaîtra le résultat de cette réunion (adhésion).

La séance est levée à 3 heures 1/4

1

Séance du vendredi 8 octobre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, — Bourgeois, Cazeneuve, Lucien Cornet, Dommer, Develle, Flaminey, Albert Gérard, Lintilhac, Peyronnet, de Selves, Steeg, Touron, Trouillot.

M. Ribot, ministre des finances, est introduit et prend place au bureau.

Il expose les grandes lignes du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés portant autorisation d'un emprunt aux Etats Unis. Après en avoir exposé le mécanisme et commenté les clauses principales, il demande à la commission de vouloir bien adopter le rapport de M. le rapporteur général et le faire voter aujourd'hui même par le Sénat.

M. le rapporteur général, faisant allusion à une phrase de l'exposé des motifs, demande à M. le ministre si le syndicat qui se charge de l'émission de l'emprunt a

2

l'a souscrit ferme.

M. le ministre répond affirmativement.

Diverses observations sont présentées par MM. le rapporteur général, Scornenay, et le Président à M. le ministre en ce qui concerne le caractère exorbitant de la formule de l'art. unique.

M. le ministre répond que la France est en temps de guerre et qu'elle ne peut, par la force des choses, agir seule et qu'il a obtenu, du reste, le maximum de garanties.

D'autres observations sont encore adressées à M. le ministre par MM. Donnet et le rapporteur général.

M. le ministre se retire et M. Dumas donne lecture de son rapport, qui est adopté.

La séance est levée à 3 heures 1/4.

1

Séance du mercredi 13 8bre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 4 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, Barbier, Cornet, Beauvisage, Bérard, Bonnet, Albert Gérard, Gervais, Jeanneney, — Lintilhac, Millies-Lacroix, Quillier, — Lourties, Lhopiteau, Petitjean, de Selves, Eraudeau.

M. Millies-Lacroix, rapporteur du budget de la guerre, indique à la commission qu'il avait pensé à lui présenter le plus — promptement possible son rapport sur le projet de loi portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires pour les nouveaux sous-secrétariats du ministère de la guerre ; mais un scrupule l'a arrêté, en songeant à la volonté formelle exprimée déjà par la commission de supprimer certains sous-secrétariats dont la nécessité ne s'impose pas, comme celui de l'Intérieur, des Beaux-Arts et des Affaires étrangères.

2

M. le rapporteur expose ensuite les lignes principales du projet, fait connaître les calculs auxquels il s'est livré pour être fixé sur le montant des dépenses qu'entraînerait ces créations nouvelles et demande à la commission de lui faire connaître son sentiment à cet égard. Ne pourrait-on pas, en même temps, demander au Gouvernement s'il ne serait pas possible de réunir ~~un~~ ~~ou~~ deux ministères ensemble?

A la suite d'un court échange d'observations entre MM. Bonnet et le Président qui approuvent les idées dont s'inspire M. le rapporteur, le projet de rapport qu'il a exposé est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

M. Millies-Lacroix donne ensuite lecture de son rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture au ministre de la Guerre d'un crédit additionnel aux crédits provisoires de 1925, en vue du relèvement de la solde des brigadiers, caporaux et soldats.

3

A la suite de quelques observations de forme présentées par MM. Jeanneney, Bonnet et le Président, observations auxquelles se conformera M. le rapporteur, le rapport de M. Millies-Lacroix est mis aux voix et adopté.

M. Lucien Cornet fait remarquer que cette augmentation de solde n'a jamais été demandée par les soldats et exprime la crainte que cette réforme ne soit profitable qu'aux marchands de vin de la région.

M. Millies-Lacroix fait connaître à la commission l'esprit dans lequel il a rédigé un troisième rapport sur les marchés Guilhoto et donne lecture des conclusions qui le terminent.

Ces conclusions sont adoptées et le rapport sera transmis à M. le ministre de la guerre.

M. Alexandre Bérard donne lecture de son rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant répartition du fonds de subvention — destiné à venir en aide aux départements (Exercice 1916).

4

Le rapport de M. Berard, mis aux voix, est adopté.

M. le Président signale ensuite diverses questions dont la commission devra sans doute s'occuper. La première est relative à la question des fournitures de bois sur laquelle il conviendra peut-être d'appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture. Il existe en effet une différence notable de prix entre les bois provenant des forêts de l'Etat et ceux que l'on fraye aux particuliers. Peut-être y aurait-il lieu de provoquer en ce point une entente entre le ministère de l'agriculture et l'intendance?

En deuxième lieu, en ce qui concerne le projet de loi relatif aux allocations militaires, voté sans discussion par la Chambre des Députés, y a-t-il lieu de demander au Sénat de nommer pour son examen une commission spéciale ou de le renvoyer directement à la commission des finances? M. le Président est partisan du renvoi du projet aux bureaux.

Enfin M. le Président demande à la commission de vouloir bien attendre

5

les résultats de la démarche dont il a été chargé en vue de la réunion d'une assemblée commune des grandes commissions. Il n'a pu en entretenir jusqu'ici que la commission des affaires étrangères.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

1

Séance du mercredi 20 8bre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Beauvisage, Bonnet, Gervais, Guillier, Jeanneney, Lauraties, Nillès-Lacroix, H. Michel, Chapitean, Perchot, Peyronnet, Petitjean, Steeg, de Selves.

M. Bonnet donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, autorisant le ministre des Finances à faire une avance de 400,000 fr. à la commission européenne du Danube.

Le rapport est adopté sans observations.

M. de Selves, au nom de M. Cazeilles, donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre portant abrogation de l'art. 3 du décret du 1er mars 1852 concernant la mise à la retraite des magistrats.

A la suite d'un court échange d'observations entre MM. Bonnet, Jeanneney, le Président et de Selves, l'examen de cette question est ajournée jusqu'au retour

De M. Eronillot.

M. le Président donne lecture d'une lettre en date du 5 7bre 1915 qu'il a reçue de Saïgon, au nom du corps d'armée d'occupation de l'Indo-Chine dont les officiers demandent à partir pour défendre la France.

M. Bonnier donne des explications sur la situation actuelle de ces officiers et considère qu'on ne profite pas peut-être assez de ce réservoir de l'Indo-Chine dont les cinq régiments indigènes qui le composent brûlent de venir se battre en France.

M. Millies-Lacroix appuie ces observations et fait remarquer que la lettre adressée à M. le Président pourrait être envoyée au Gouvernement.

M. le Président répond qu'il ne demande pas mieux que d'écrire à ce sujet soit au Président du Conseil, soit au ministre des Colonies.

M. Millies-Lacroix demande à la commission de vouloir bien décider la distribution du rapport dont il lui a donné lecture à la suite de son voyage sur le front et de le renvoyer en même temps à M. le Président du Conseil.

Diverses observations sont ensuite

3

échangées, sans qu'il soit pris de résolution, entre MM. MM. Mollies-Lacroix, Emmanuel, Chapitaux, Sommer, Peyronnet, de Selves et le Président sur les questions suivantes dont la commission aura bientôt à s'occuper : mesures à prendre au sujet des ouvriers appartenant à divers établissements de l'Etat qui, d'abord mobilisés, et ensuite démobilisés, touchent un double salaire; marchés de blé et de viandes frigorifiées; effets d'habillement pour l'hiver; emploi des hommes de toute catégorie pour éviter les retards à l'étranger; question de la main-d'œuvre et des salaires : travail aux pièces - révision des tarifs; travail d'ensemble sur les marchés; question de la haute paye; Caisse des monuments publics etc.

La séance est levée à 4 heures.

1

Séance du 27 octobre 1915

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, L. Cornet, Donner, Chautemps, Chastenet, Guillier, Lucien Hubert, Lhuillier, Lhopiteau, Millies-Lacroix, Maurice Faure, Jeanneney, Peyronnet, Maurice Faure, Perchot, Cromidlot.

M. le Président adresse, au nom de la commission, ses remerciements à M. Millies-Lacroix pour le rapport dont il lui a donné connaissance, à la dernière séance et rappelle que, comme l'a fait remarquer M. Donner, à la dernière séance, il n'est guère possible que, malgré tout son zèle, il puisse continuer seul l'examen des marchés et qu'il conviendrait de constituer une sous-commission dont il serait le Président.

M. Donner parle dans le même sens et appuie la proposition de M. le Président.

M. Millies-Lacroix répond que, déjà chargé du rapport sur le budget de la guerre, il ne demanderait pas mieux que

L

d'avoir un collaborateur. Sans doute il
lui est très difficile d'avoir en même temps
la responsabilité du budget du ministère de
la guerre et l'étude des marchés, mais il
ne faudrait pas qu'il se manifestât dans
cette sous-commission dont il ne pourrait pas,
du reste, être le Président, certaines divergences
de vues.

M. Doumer, en présence de ces observations, déclare qu'il retire sa proposition.
Il est nécessaire de conserver à chacun sa responsabilité.

Après un court échange d'observations entre MM. Jeanneney et Dupuy, M. le Président déclare que les choses restent en l'état.

M. Petitjean donne lecture de l'avis financier qu'il a rédigé sur le rapport de M. Paul Strauss sur la proposition de loi de M. Léon Bourgeois et plusieurs de ses collègues tendant à instituer des dispensaires d'hygiène sociale et de préservation anti-tuberculeuse.

Cet avis est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

~~M. Petitjean donne lecture d'un~~
~~accord contenant l'avis de la commission~~
~~des finances~~

3

M. Eroufflot donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant abrogation de l'art. 3 du décret du 1er mars 1852 concernant la mise à la retraite des magistrats.

Après un court échange d'observations entre MM. Guillier, Scamaroni et le rapporteur, le rapport est adopté et M. Eroufflot est autorisé à le déposer sur le bureau du Sénat lors de la prochaine séance.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu de M. le Président du Conseil une lettre lui annonçant qu'il avait l'intention d'entretenir la commission de la question des Balkans au point de vue diplomatique, lettre qui est maintenant sans objet, le cabinet ayant donné sa démission. Cette audition se trouve donc renvoyée à une date ultérieure.

La séance est levée à 3 heures 1/4.

1

Séance du jeudi 4 novembre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, — Alexandre Bérard, Cazeneuve, Chastenet, Beauvisage, Dommer, Jeanneney, — Guillier, Lintilhac, Millies-Lacroix, Maurice-Faure, Lhopiteau, H. Michel, Perchot, Desalves, Eraud, Clotilde, Cotilhan.

M. Millies-Lacroix, avant de soumettre à la commission son rapport sur le projet de loi relatif aux sous-secrétaires d'Etat, demande à lui faire connaître dans quel sens il entend conclure sur cette question. Il pense qu'on aurait mauvaise grâce à demander au Sénat la suppression du sous-secrétariat des Beaux-arts.

M. le Président ne partage pas son avis sur ce dernier point, car il considère cette création comme inutile. Il rappelle que cette opinion a été transmise à M. Viviani, qui n'a jamais répondu, pas plus qu'il n'a fait connaître à la commission son opinion, au point de vue financier, sur les conséquences de la nouvelle organisation ministérielle

2

M. Jeanneney considère que ce sont là des discussions platoniques. La question des dépenses nouvelles que ces créations pourront entraîner se posera devant la Chambre des députés et c'est après la discussion qui s'établira dans cette enceinte sur la demande de crédit qui lui sera présentée que la commission pourra examiner cette question.

A la suite d'un échange d'observations entre MM. Escudier, Jeanneney et le Président, il est entendu qu'on entendra lundi prochain le rapport de M. Millies-Lacroix sur la question des sous-secrétaires d'Etat.

M. Perchot donne lecture d'une note dans laquelle il expose les modifications qu'il demandera à la commission d'apporter au projet de loi relatif à l'organisation du crédit aux titres II, III et IV à la petite et moyenne industrie.

Ces modifications sont mises aux voix et adoptées. M. Perchot rédigera un rapport supplémentaire qu'il déposera à la prochaine séance.

M. Simard, rapporteur général, — donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés,

3

tendant à l'abrogation de la loi du 5 août 1914, qui complète celle du 24 décembre 1879 sur les crédits supplémentaires et extraordinaires.

Après un court échange d'observations entre MM. Bonnevay, Jeanneney et le rapporteur général, le rapport est adopté.

M. Lourties est nommé rapporteur de l'avis à donner sur le ~~du~~ projet de loi sur les associations de production et sur le crédit du travail.

M. Estignard donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à proroger la liquidation et l'imputation des dépenses de la santé publique par la loi du 22 juin 1906.

Le rapport est adopté.

La séance est levée à 3 heures 1/2

1

Séance du lundi 8 8bre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Barbier, Cazeneuve, Chautemps, Chastenet, Dommer, Dupont, Gervais, Lucien Hubert, Millies-Lacroix — Lhopiteau, Limbourg, Maurice Faure, Perchot, Peyronnet, Jeanneney, Petitjean, Renouvier, Steeg, Thiery, Trouillot, De Selves.

M. Millies-Lacroix, après avoir demandé l'indulgence de la commission sur l'œuvre essentiellement personnelle qu'il a élaborée avec la collaboration du contrôle, donne lecture de son avant-projet de rapport sur : 1° le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires du premier semestre 1915 pour le Sous-Secrétaire du Ministère de la guerre ; 2° le projet de loi portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires du troisième trimestre de 1915 pour deux Sous-Secrétaires d'Etat au Ministère de la guerre.

2

Une discussion s'engage entre MM. Bouvier, Cassien, Lintilhac, Aimond et Renouvier sur les diverses questions soulevées par le projet de loi, principalement au sujet du danger que présente la création d'organes autonomes au sein du Gouvernement.

M. le Président trouve, de son côté, qu'il est fâcheux d'avoir nommé des sous-secrétaires d'Etat sans savoir de quels services ils seront chargés.

M. Perchot estime qu'on aurait mauvaise grâce à refuser les crédits, mais qu'il serait nécessaire d'entendre sur les conclusions du rapport les explications du Gouvernement.

M. Aimond appuie cette proposition.

M. Millies-Lacroix demande à la commission l'autorisation de faire imprimer en épreuves son rapport pour qu'elle les ait sous les yeux afin d'en discuter les conclusions et les termes.

M. Jeanneney, rapporteur de la commission de l'armée, craint que les nouvelles charges imposées au budget par le projet de loi ne soient pas seulement celles qui sont mentionnées dans le rapport. En second lieu, il regrette que l'idée de M. le Président en ce qui concerne la suppression de certains ministères fût abandonnée. Enfin il est désolé que les abus

3

signalés par la commission soient encore tolérés et que les réponses faites à ses observations demeurent platoniques. Je demande, comme conclusion, d'entendre sur ces différentes questions les membres du Gouvernement.

M. Milliès-Lacroix est également d'avis d'entendre le Gouvernement, mais fait remarquer qu'à l'heure présente, il est impossible de réduire les crédits votés par le Parlement pour les sous-secrétaires d'Etat.

M. Barbier estime, d'une façon générale, que la commission devrait demander pour l'avenir la suppression de tous les organismes qu'elle a critiqués.

M. Milliès-Lacroix dit qu'il entend bien que la commission ne votera les crédits qu'après avoir entendu le ministre intéressé et M. le Directeur général Claveille.

M. Barbier demande à la commission de retenir sa proposition tendant à la suppression des organismes superflus et en particulier celle du service ouvrier et du service industriel.

M. le Président croit qu'il y a dans le rapport de M. Milliès-Lacroix qui demanderaient à être revus.

M. Chastenet signale l'intérêt qu'il y aurait à solliciter du Gouvernement des

4

explications sur la création d'un sous-secrétaire d'Etat des Beaux-arts. Il estime également qu'il serait bon de l'entendre également sur la fabrication des bons de la Défense nationale. Enfin ne pourrait-on pas également de l'entretenir de la question de la vérification actuelle de la monnaie de billon et de lui demander s'il n'y aurait pas lieu pour y remédier de créer des billets de 1 franc.

La séance est levée à 5 heures.

—

1

Séance du lundi 15 9bre 1915.

—

Présidence de M. Millies-Lacroix,
Vice-Président.

—

Sont présents : MM. Aimond, Assier, Barbier, Beauvisage, Bondenoot, Cazeneuve, Develle, Dupont, Albert Gérard, Marius Faure, Fritier, Gervais, Chastenet, Jeanneney, — Chintillac, Chapitean, Doumer, Louties, Michel, Perchot, Petitjean, Peyronnet, Steeg, de Selves, Couron, Cronillot, Thiery.

M. Ribot, ministre des finances, assiste à la séance.

M. Chastenet adresse d'abord une question à M. le ministre au sujet de la façon dont sont timbrés les tons de la défense nationale qui pourrait donner lieu à une contrefaçon facile. Il estime que c'est le timbre sec qui constitue la meilleure garantie contre toute contrefaçon et constate que ce n'est pas le moyen qu'on propose d'employer pour les tons dont il s'agit.

M. le ministre répond que s'il avait été prévenu de cette question, il pourrait lui donner des explications à ce sujet. Il ajoute seulement que l'administration des finances

2

ne possède pas de machines assez perfectionnées pour employer le système préconisé par M. Chastenet.

M. Chastenet réplique qu'il a voulu seulement appeler son attention sur cette question.

M. le ministre répond ensuite à diverses questions qui lui sont adressées par MM. Lintilhac, Perchot, Astier et Sommer et fait connaître qu'il déposera demain sur le bureau de la Chambre le projet d'emprunt en demandant qu'il soit discuté par la Chambre assemblée non pas jeudi, mais demain.

Puis, une discussion s'engage entre MM. Chastenet, le ministre, Perchot et Lintilhac sur la fabrication de la monnaie de billon.

M. Chastenet demande à M. le ministre s'il ne serait pas possible de frapper de la monnaie de billon avec un métal moins lourd que le bronze.

M. le ministre répond qu'il avait pensé à faire frapper de la monnaie de billon avec un métal moins lourd, c'est à dire avec du cuivre laminé; on possède un nombre de presses suffisant pour le faire, mais on ne

possède pas le métal. On frappera en
moment le plus grand nombre de pièces possible
avec le peu de nickel qui reste, mais en ce
qui concerne la frappe de pièces en cuivre,
il a engagé avec l'Espagne des négociations
qui n'ont abouti à rien.

M. Ernest appelle l'attention de
M. le ministre sur la difficulté qu'éprouvent,
paraît-il, les détenteurs de titres étrangers,
particulièrement de titres américains et
japonais à les vendre. Cependant, ~~Bien que~~ comme
le moratorium des loyers ne facilite pas ces
opérations, il faudrait cependant se créer
des disponibilités pour la réalisation de
cet emprunt et la reprise de la vie économique.

M. le ministre répond qu'il n'a
rien à répondre sur ce point si ce n'est qu'il
est bien difficile, en ce moment, de créer des
disponibilités.

M. Pegronnet indique à M. le ministre
qu'il serait peut-être possible de réaliser
une petite économie sur les fonctionnaires
mobilisés et qui touchent un traitement.

M. le Président remercie de ses explica-
tions M. le ministre qui se retire.

M. Simond, rapporteur général —

4

donne lecture du rapport qu'il a préparé sur le projet d'emprunt sur legs dont vient d'entendre M. le ministre des finances.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. MM. Lintilhac, Dournac, Perchot, de Selves et Barbier, M. le rapporteur général s'engage à introduire dans son rapport les modifications demandées.

Le rapport est ensuite mis aux voix et adopté.

M. de Selves demande à la commission de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance l'examen du projet relatif au moratorium des loyers.

M. le Président fait observer que ce projet est en discussion à la Chambre et qu'il convient d'attendre qu'elle en ait terminé l'examen.

L'examen du projet en question est renvoyé à la prochaine séance.

La séance est levée à 5 heures.

—

Séance du jeudi 18 9bre 1913.

—

Présidence de M. Alexandre Bérard,
Vice-Président.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, — Barbier, Chastenet, Lucien Cornet, Beauvisage, Doumer, Jeanneney, Genouvier, Millies-Lacroix, Chapiteau, Perchot, Peyronnet, Dastilhac, Petitjean, Steeg, de Selves, Thiery.

M. le Président fait connaître à la commission qu'il a reçu de M. le Président du Sénat, pour avis financier, le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, — portant : 1° création d'une caisse des édifices et monuments publics non protégés par la loi du 30 mars 1887 ; 2° la proposition de loi portant création d'un office des monuments anciens d'intérêt régional ou local non classés en vertu des lois des lois du 30 mars 1887 et 31 ~~octobre~~ décembre 1913.

M. Cornet fait observer que M. Jeanneney a déposé un contre-projet sur la même question visant aussi le côté financier.

2

M. Nillies-Lacroix est désigné comme rapporteur du projet de loi en question.

M. Codet, sénateur, est introduit et, après avoir exposé les grandes lignes de la proposition de loi, relative à l'application du crédit ~~natio~~-nalement aux ouvriers, fabricants et commerçants ainsi qu'aux sociétés coopératives; en second lieu, du projet de loi ayant pour objet l'organisation du crédit au moyen commerce, à la petite et moyenne industrie, combat certaines modifications proposées aux conclusions de son rapport sur le même objet dans l'avis financier rédigé par M. Perchot, au nom de la commission des finances sur le même question, en ce qui concerne surtout la création de banques popu-laires. Il demande que la commission veuille bien sur ce point consulter de nouveau M. le ministre des finances et, si elle le juge à propos, M. le Président du Conseil, de manière à se mettre d'accord avec lui, sauf, si les circonstances l'exigent, à proposer plus tard des modifications au texte du projet dont il s'agit.

M. Codet, après avoir remercié la commission, d'avoir bien voulu l'entendre, se retire.

M. Perchot, rapporteur, regrette d'être en désaccord avec la commission spéciale chargée d'examiner ce projet de loi et démontre que

3

M. Codet s'est trompé sur les conclusions de son rapport malgré les explications qu'il lui a données dans un entretien qu'il a eu avec lui. Il demande à la commission de ratifier par son vote les conclusions de son rapport.

Cette proposition est adoptée.

M. Millies-Lacroix rappelle qu'il a fait distribuer aux membres de la commission une épreuve de son rapport sur : 1° le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires du premier semestre de 1915 pour le sous-secrétariat d'Etat du ministère de la guerre ; 2° le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires du troisième trimestre de 1915 pour deux sous-secrétaires d'Etat au ministère de la guerre.

Il fait connaître succinctement les grandes lignes de ce rapport.

M. Jeanneney rend hommage au zèle et à la compétence de M. Millies-Lacroix dont il approuve toutes les observations qui figurent dans le rapport. Il est un point cependant sur lequel il a passé trop légèrement, suivant lui, oubliant sans doute, un instant, que le rôle

de la commission des finances, qui l'a souvent si bien défini, et qui est d'empêcher des dépenses non justifiées. Il aurait dû insister d'avantage sur l'observation qu'il présente à la page 37 de son rapport : « Des erreurs ont été commises de... »

La commission en effet ne veut pas que des dépenses injustifiées durent plus longtemps et il aurait dû être plus affirmatif sur ce point.

M. Mollies - Le croit d'abord se rallier aux observations de M. Jeanneney et lui faire remarquer que le rapport qu'il a lu en une simple épreuve.

M. Jenouvrier donne ensuite lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, prorogeant les dispositions de la loi du 19 avril 1906 sur la marine marchande en ce qui concerne les primes à la construction des navires.

Le rapport est adopté sans observation.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

1

Séance du mardi 23 9bre 1915

—

Présidence de M. Millies-Lacroix,
vice-Président.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, Berger, Cazeneuve, Chastenet, Dommer, Albert Gérard, Guillier, Jeanneney, Lourties, Thopineau, Lintilhac, Henri Michel, Perchot, — Petitjean, Steeg, Thierry, Tomson.

M. Chastenet, chargé de la rédaction de l'avis financier à donner sur le rapport de M. Thopineau sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à la création d'une caisse des édifices et monuments publics non protégés par la loi du 30 mars 1887, expose à la commission l'embarras où il se trouve pour remplir cette tâche. Il fait d'abord l'historique de la question et en cas concerne la proposition actuelle, craint qu'il n'y ait là bien des efforts éparpillés et qu'on soit obligé de créer de nouveaux fonctionnaires, au grand détriment des finances publics. N'y aurait-il pas moyen de les ménager en faisant un peu plus de décentralisation au lieu de faire encore de la centralisation ? On pourrait peut-être ne

pas prévoir dans le projet des subventions de l'Etat.

M. Chapitreau répond à M. Chastenet qu'il n'est pas question, comme il semble le croire, de protéger les monuments présentant un caractère artistique, mais seulement les monuments historiques. L'article 1er porte qu'il est créé au ministère de l'instruction publique ayant pour but exclusif de faciliter par l'exécution de travaux de réparation les monuments d'intérêt régional ou local présentant surtout un caractère historique. L'octroi de ces monuments leur donnera les subventions énumérées dans l'art. 3.

Il déclare maintenir toutes ses conclusions.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. De Selves, Barbier, Chapitreau, Chastenet et le Président, la commission, sur la proposition de ce dernier, invite M. Chastenet à préparer un avis dont il donnera lecture et sur lequel pourra s'établir la discussion.

M. Aimond, rapporteur général, donne lecture des deux rapports suivants sur deux projets de loi, adoptés par la Chambre des Députés dans sa séance de jeudi et qui doivent être votés par le Parlement avant le 30 de ce mois:

1° Projet de loi affectant les rentes sur

3

l'Etat français 5 % nouvelles au même placements que les rentes 3 % perpétuelles en ce qui concerne les entreprises d'assurances de toute nature, de capitalisation et d'épargne.

Après un court échange d'observations entre MM. Cazeneuve, Deanmay et Lintilhac, le rapport est adopté.

M. le rapporteur général donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la publication des rôles des contributions directes.

Le rapport est adopté sans observation.

M. le rapporteur général donne lecture d'un deuxième rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture d'un crédit applicable aux services de la guerre et de la marine, voté par la Chambre dans sa dernière séance.

Le projet de loi est adopté sans observation.

M. le rapporteur général ~~donne lecture~~ expose les grandes lignes du rapport qu'il se propose de déposer ~~d'un rapport~~ sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés portant ouverture sur l'exercice 1914 de crédits applicables aux services de la guerre et de la marine, ~~déjà~~

4

M. Perchot se plaint de la facilité avec laquelle on fait ces longues enquêtes et croirait peut-être devoir mettre un terme d'arrêt et propose à la commission de voter sur l'ensemble du crédit une réduction indicative de 10,000 fr. répartie sur divers chapitres du projet de loi.

Cette proposition est adoptée.

M. le rapporteur général donne lecture de trois autres rapports dont le vote est moins pressé, savoir:

1° Projet de loi relatif à la création et à l'ouverture de crédits additionnels sur l'exercice 1915, au titre du budget général en vue de l'institution d'un service des émissions de la défense nationale.

2° Projet de loi ayant pour objet de ratifier la convention passée entre le ministre des Finances et le Directeur général de la Banque de France.

3° Projet de loi portant autorisation d'acquitter, sur les crédits de l'exercice courant, les dépenses de régularisations militaires afférentes à l'exercice 1914 qui n'ont pu être payées avant la clôture dudit exercice.

Ces trois rapports sont mis aux voix et adoptés.

5

M. de Selves rappelle à la commission que, dans une de ses précédentes séances, elle avait décidé qu'un échange d'idées aurait lieu entre ses membres sur la question du moratorium des loyers. Il expose l'état de la question et propose à la commission de reprendre cette discussion et d'inviter ensuite le ministre à venir s'expliquer devant elle sur certains points qu'on lui ferait connaître et qu'il faudrait arrêter.

A la suite d'un échange d'observations entre MM. Couron, Aimond, Perchot, Barbier et Jeanneney, la proposition de M. de Selves est adoptée et la commission décide de nommer une sous-commission chargée d'arrêter les différents points sur lesquels on lui demandera de faire connaître les vues du Gouvernement.

Cette sous-commission est ensuite constituée de la façon suivante :

Président : M. de Selves. Membres : MM. Perchot, Jeanneney, Perchot et Couron.

La séance est levée à 5 heures 1/4.

1

Séance du lundi 29 9bre 1915.

—

Présidence de M. Millies-Lacroix.

—

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Beauvisage, Bondenoot, Chastenet, — Chautemps, Gervais, Lucien Hubert, Jeanneney, Lintilhac, Thopineau, Henri Michel, Perchot, Monfeuat, de Selves, Troisillot, Thierry.

M. Aimond, rapporteur général, — présente oralement un rapport d'ensemble sur les deux projets de loi suivants, adoptés par la Chambre des députés :

1° Projet de loi concernant l'ouverture sur l'exercice 1915, au titre du budget général, de crédits additionnels aux crédits — provisoires ;

2° Projet de loi concernant l'ouverture, sur l'exercice 1915, au titre du budget général, de crédits additionnels aux crédits provisoires.

Il répond aux demandes d'explication qui lui sont faites successivement par MM. Couyba, Perchot, Jeanneney, Thopineau

2

Bourdenoot, Mongeot et Chastenet.

Mr. le Président résume la discussion et propose à la commission d'émettre un avis favorable à l'ensemble du projet de loi, en appelant l'attention du ministre sur la nécessité de faire appel à des compétences désintéressées.

M. le rapporteur général s'engage à soumettre toutes les questions qui viennent d'être soulevées à M. le ministre de l'intérieur.

Mr. de Selves demande à la commission d'échanger quelques vues sur la question du moratorium des loyers avant d'entendre le Gouvernement et de conférer avec lui.

Il fait l'historique de la question et rend compte des discussions qui ont eu lieu dans le sein de la sous-commission chargée de son examen préalable sur le décret du 18 juin 1915 et l'obligation imposée au locataire de faire la preuve si le propriétaire y contredit et porte l'affaire devant le juge de paix. C'est sur ce point, ajoute-t-il, qu'il y aurait lieu de provoquer les explications du Gouvernement.

Une longue discussion à laquelle

3.

prennent part MM. Chastenet, Michel, de Selves, Chapitean, Perchot, Jeanneney. — Ensuite s'engage sur cette question et sur la proposition de M. de Selves, la commission décide qu'elle invitera le Gouvernement à venir s'expliquer devant elle sur toutes les questions se rapportant aux décrets relatifs au moratorium des loyers.

M. le Président demande à M. de Selves de vouloir bien résumer en quelques lignes les points principaux sur lesquels il désire entendre les explications de M. le Président du Conseil et de le prier de vouloir bien indiquer le jour où il pourra se rendre devant la commission pour s'entretenir avec elle sur cette question dont le caractère politique engage le Gouvernement.

M. Jeanneney ajoute que si le Gouvernement refusait de se rendre à cette invitation, il faudrait porter par la voie d'une interpellation, cette question devant le Sénat.

La question de la cherté actuelle de la vie que M. Perchot devait traiter à cette séance en même temps que l'examen des taxations et réquisitions, est renvoyée à une prochaine séance.

4

M. Lintilhac est ensuite désigné comme rapporteur du projet de loi déposé à la Chambre des Députés sur la date d'échéance des pensions.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée au jeudi 3 décembre à 2 heures 1/2.

Séance du jeudi 2 décembre 1915.

—

Présidence de M. de Selves.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, Alexandre Bérard, Chastenet, Cazeneuve, Lucien Cornet, Beauvisage, Maurice Faure, Albert Gérard, Gervais, Guillier, Lhopiteau, Millies-Lacroix, Lourties, Henri Michel, Perchot, Peyronnet, Steeg, Thiery, Couron, Gervais.

M. Millies-Lacroix donne lecture du projet d'avis qu'il a rédigé sur le rapport de M. Lucien Cornet relatif au projet de loi, adopté par la Chambre des députés, fixant, pour la durée de la guerre, la procédure d'expropriation des terrains nécessaires à la création de cimetières destinés à l'inhumation des soldats des armées françaises ou alliées, ou à l'agrandissement pour le même objet des cimetières communaux existants. Il s'explique ensuite sur le contre-projet de M. Jeanneney sur la même question

M. Jeanneney défend son contre-projet

2

et après avoir exposé les modifications qu'il propose d'apporter au projet de loi, démontre que la procédure qu'il voudrait voir adoptée aurait pour conséquence de restreindre la dépense.

M. Lucien Cornet répond que la commission n'a, en cette matière, qu'à s'occuper du point de vue financier et que les arguments de M. Jeanneney, tirés plutôt par une question de sentiment que par une question d'argent, n'abutiraient en somme qu'à une économie apparente.

M. Millies-Lacroix estime que la commission n'a pour mission, en cette affaire, qu'à dégager les charges qui résulteront du projet. Il considère que ces dépenses seront de 30 à 40 millions.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Cornet, Millies-Lacroix, Alexandre Bérard, Jeanneney, Lintilhac, le rapporteur général et le Président, la proposition de M. Millies-Lacroix est mise aux voix et adoptée.

M. Millies-Lacroix entretient ensuite la réunion de la question de la création des

3

sous-secrétaire d'Etat. Il a vu M. le Président du Conseil, mais se demande s'il doit déposer son rapport sur le bureau du Sénat.

Une discussion à laquelle prennent part MM. Jeanneney, le Président, Millies Lacroix, Lintilhac s'engage sur la question de savoir si l'on doit entendre, avant d'autoriser M. Millies Lacroix à déposer son rapport, MM. le ministre des finances et le ministre de la guerre. A la suite de ce débat, la commission décida que M. le Président écrira et transmettra au Gouvernement une lettre dans laquelle, après avoir indiqué l'impossibilité où se trouve la commission de refuser les crédits, il tient à marquer le regret formel de la façon dont ces dépenses ont été engagées et regrette également que le Gouvernement n'ait pas cru devoir se rendre devant la commission.

M. Gervais donne lecture d'un rapport sommaire sur le projet de loi relatif aux pensions du service colonial.

Le rapport est adopté.

4

M. Jeanneney indique ensuite sommairement la situation dans laquelle va se trouver le gouvernement au sujet des prisonniers français aliénés et tuberculeux que les allemands veulent renvoyer en France.

M. le Président lui répond que l'on pourrait demander des renseignements sur ce point au ministre de l'intérieur. Le rapporteur du budget de ce ministère et M. Alexandre Béraud, qui sera prévenu, feront une démarche à ce regard.

La séance est levée à 5 heures.

1

Séance du lundi 6 Octobre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Amic, Astier, Barbier, Alexandre Bérard, — Cazeneuve, Chautemps, Maurice Faure, Gervais, Guillier, Lhopiteau, Millies-Lacroix, Jeanneney, Lourties, Perchot, Albert Gérard, Petitjean, Thiery, de Selves, Couyba, Cromilhot.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Président du Conseil l'informant qu'il lui est impossible de venir, en ce moment, s'expliquer devant la — commission sur la question du moratorium des loyers, mais que ses collègues de la justice et du commerce pourront lui donner tous les renseignements nécessaires.

MM. De Selves et Millies-Lacroix expriment le désir que cette entrevue ait lieu le plus tôt possible.

M. le Président adressera aux ministres une lettre dans ce sens.

2

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le ministre des affaires étrangères lui faisant connaître qu'il n'était pas nécessaire que le Gouvernement fût entendu.

Puis, il remet à M. Millies-Lacroix le traité passé avec la maison André fils de Paris concernant des fournitures de munitions.

Enfin il lui transmet, suivant la promesse qu'il a faite à M. Klotz, une communication de ce dernier tendant à proposer aux sénateurs et aux députés la nomination d'une commission composée d'un certain nombre de sénateurs et de députés, laquelle, en s'adjoignant comme collaborateurs les dignitaires ou fonctionnaires qu'elle jugera bon d'appeler, sera en mesure de mener à bonne fin la question du contrôle des achats et des marchés de munitions.

A la suite d'une longue discussion à laquelle prennent part MM. Millies-Lacroix, Castier, Ajroud, de Selves, Jeanneney, Albert Gérard, Chapuis, Guillier, Perchot, Barbier, Gervais, Chautemps, Cazeneuve et Couyba, la clôture de la discussion, proposée par M. le Président, est prononcée par 12 voix contre 9 et l'ordre du jour de M. Ajroud

3

ainsi conçu : « Le bureau de la commission des finances du Sénat est chargé d'entamer des pourparlers avec le bureau de la commission du budget de la Chambre des députés à l'effet de nommer une commission mixte chargée de l'examen des marchés de munitions. » est adopté.

M. Aimond, rapporteur général, entretient ensuite la commission du projet de douzièmes provisoires qui doit être voté pour le premier trimestre de l'exercice 1916, en regrettant que le Gouvernement n'ait pas soumis au Parlement le budget de l'année entière.

Dans le but de permettre aux rapporteurs spéciaux des divers budgets de soumettre leurs observations à M. le rapporteur général et, sur la proposition de ce dernier, la commission désigne les rapporteurs des divers budgets qui, par suite de décès ou de circonstances particulières font défaut en ce moment.

Sont nommés :

Affaires étrangères : M. Chapiteau en l'absence de M. Bonnier ;

Travail et prévoyance sociale : M. Cazeneuve ;

Services pénitentiaires : M. Guillier ;
Légion d'honneur : M. Petitjean.

M. Millies-Lacroix donne lecture d'un projet provisoire de rapport qu'il a préparé sur un marché de 200,000 fusils.

Après un échange d'observations entre MM. Bérard, Jeanneney et Millies-Lacroix, ce dernier est autorisé à faire autographier son rapport dont chaque membre de la commission recevra un exemplaire.

M. De Selves déclare s'incliner devant cette décision, mais demande que dans la dactylographie, on s'arrête à l'endroit où les conclusions commencent, car il a des réserves à faire sur ce point. Il voudrait ensuite que la commission, — lorsqu'elle aura reçu et lu ce rapport, entendit les explications du Gouvernement, arrête alors ses décisions et précise l'attitude qu'elle aura à prendre.

Cette proposition, mise aux voix par M. le Président, est adoptée.

La séance est levée à 6 heures un quart.

1

Séance du mercredi 8 xbre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 3 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, Amic, A. Bérard, Bienvenue, Barbier, Bon Benoist, Chambonps, Servais, Jeanneney, Guillier, Millies-Lacroix, Lourties, Henri Michel, Lhopiteau, Perchot, Peyronnet, de Selves, Steeg, Thiery, Touron, Trouillot.

M. le Président rend compte de ce s'est passé à la réunion de la commission interparlementaire des bureaux des deux assemblées chargée d'examiner s'il ne serait pas possible de nommer une commission interparlementaire composée en nombre égal de membres des deux chambres ayant pour mission de se prononcer sur les marchés par l'Etat pendant la durée de la guerre.

La majorité des membres présents, sans prendre de résolution définitive, se montre plutôt défavorable à une mesure de ce genre.

2

M. Alexandre Bérard informe la commission qu'il a reçu du ministre de l'Intérieur une note lui indiquant que la dépense pour le rapatriement des prisonniers infirmes (aliénés et tuberculeux) est évaluée à 25 millions.

A la suite d'un court échange d'observations entre M. le Président et plusieurs membres de la commission, cette dernière charge M. Bérard, rapporteur, de voir à ce sujet M. le ministre des affaires étrangères.

M. Simond, rapporteur général, poursuit la lecture de son projet de rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture sur l'exercice 1915, au titre du budget général, de crédits additionnels aux crédits provisoires.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Noblet-Lacroix, Henri Michel, le Président, de Selves, Barbier, le rapporteur et Guillier, le crédit de 30,000 f. proposé pour cet objet pour l'exécution de photographies des ruines de la cathédrale de Reims, est mis aux voix et n'est pas adopté.

3

M. Bondenoot demande que sur le chapitre 31 une subvention soit proposée en faveur de la caisse des retraites des ouvriers mineurs.

A la suite d'un échange d'observations entre MM. Chapitaux, Barbier et De Selves tendant qu'un crédit de ce genre est inutile à l'heure actuelle, la commission décide que M. le rapporteur général demandera à M. le Ministre du Travail des renseignements sur l'état actuel de la caisse en question.

Le chapitre 31 est réservé jusqu'à ce que M. le ministre du Travail ait été entendu.

M. Alexandre Bérard est ensuite chargé de prendre des renseignements auprès de M. le Ministre des affaires étrangères sur la question des réfugiés aliénés et tuberculeux rentrant en France par Ammanatte.

Le rapport de M. Aimond sur le projet de crédits provisoires est adopté.

M. Gervais donne enfin lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés relatif aux pensions des fonctionnaires coloniaux.

Le projet et le rapport sont adoptés et la séance est levée à 2 heures 1/2.

1

Séance du vendredi 10 décembre.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Alexandre Bérard, Beauvisage, Chantemps, Chastenet d'Puységur, Maurice Faure, Jeanneney, Gervais, Guillier, Lucien Hubert, Lhopiteau, Lintilhac, Perchot, Peyronnet, Steeg, Ordinaire.

MM. René Viviani, ministre de la justice, Clémentel, ministre du commerce, assistent à la séance.

M. le Président indique à M. Viviani les points de la question des loyers sur lesquels la commission désirerait avoir des renseignements. Le premier a trait à la façon dont doit être faite la preuve d'insolvabilité. Incombera-t-elle aux propriétaires ou aux locataires ? Le deuxième concerne les mobilisés. Tiendra-t-on compte de

2

leur situation pécunière? Enfin le troisième est relatif à la situation des fonctionnaires de l'Etat et des départements.

M. de Selves fait un exposé détaillé de la question et conclut en disant qu'il est impossible de vivre éternellement sous le régime du moratorium actuel et qu'il est absolument urgent qu'un nouveau moratorium intervienne. Il est nécessaire, en même temps, que le Gouvernement explique la différence qui doit exister entre Paris et la province.

M. Couron dit qu'il n'a pas grand chose à ajouter aux observations que vient de présenter M. de Selves, à tous les points de vue, tant au sujet du moratorium des loyers qu'à celui des échéances, il y a un grand intérêt à liquider cette question. Autrement on se trouvera, à la fin de la guerre, dans une situation inextricable et devant un redoutable danger social. Il est donc nécessaire de songer, dès à présent, aux moyens de rentrer dans le droit commun le plus tôt qui sera possible pour conjurer cette dernière éventualité. En attendant le vote d'une loi sur cette grave question,

3

il y a intérêt à prendre de nouveaux décrets dans l'intérêt de la tranquillité sociale et de la reprise de la vie économique du pays.

M. Viviani répond que le Gouvernement, en effet, est obligé de prendre un nouveau décret, le dernier, et qu'une loi est en préparation et sera portée avant peu devant le Parlement.

M. de Selves insiste sur la nécessité d'établir une unification entre les locataires de Paris et ceux de la province.

M. Clémentel indique comment le Gouvernement a été amené, au début de la guerre qu'on considérait alors comme devant être une guerre normale, à mieux traiter Paris que la province et cela au point de vue du souci de l'ordre et de la tranquillité publique. Cette question, du reste, sera tranchée, à la Chambre, dans le milieu de janvier.

M. le Président. Quelles modifications seront-elles apportées par le nouveau moratorium.

M. le ministre donne lecture du texte de loi qu'il a préparé sur cette question.

24

une discussion à laquelle prennent
part MM. Cronillot, Perchot, Aimond,
Périvier, Couron, Clémentel, Chautemps
et le Président s'engage sur ce projet de
loi, notamment sur l'art. 33 du projet
de M. Ignace repris par le Gouvernement.

Mr. le Président remercie MM. les
ministres de la justice et du commerce
des renseignements qu'ils viennent de
fournir à la commission.

MM. les ministres se retirent.

A la suite d'un nouvel échange
d'observations entre MM. le Président,
Couron, Aimond et De Selves, la commission
décide que ce dernier exposera la question
du prochain moratorium à la tribune du
Sénat par voie d'interpellation dans le
plus bref délai possible.

Mr. Métin, ministre du Travail, est
introduit et prend place au bureau.

Mr. Aimond, rapporteur général du budget,
demande à Mr. le ministre de vouloir bien
s'expliquer sur le crédit qu'il demande
en faveur de la caisse autonome des
ouvriers mineurs.

Mr. le ministre fait l'historique

5

De la question, rappelle la loi de février 1914 et le décret du 26 du même mois aux termes duquel l'Etat entend donner aux ouvriers mineurs 6 à 0 fr au minimum et au maximum 7 20 fr. et démontre que l'avenir n'est pas engagé par la proposition actuelle en ce qui concerne les avances qu'il demande au budget actuel.

M. le Président remercie M. le Ministre qui se retire.

Le rapport de M. Simond sur les crédits provisoires est ensuite mis aux voix et adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 5 heures 1/4.

1

Séance du mardi 14 xbre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 4 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Beauvisage, Alexandre Bérard, Chastenet, Chautemps, Albert Gérard, Gervais, Jeanneney, Lintilhac, Lhopiteau, Henri Michel, Millies-Lacroix, Perchot, Peyronnet, Petitjean, Steeg, Thiery.

M. le Président informe la commission que le bureau vient de se réunir et s'est montré favorable à la réunion d'une commission interparlementaire chargée de l'examen des marchés conclus pendant la guerre. Des démarches seront faites préalablement dans ce sens auprès de MM. les Présidents de la Chambre des Députés et du Sénat.

M. Aimond, rapporteur général, donne lecture des cinq rapports sur les projets de loi suivants votés par la Chambre des Députés, projets dont le Gouvernement

2

demande le vote le plus rapide possible:

1° Projet concernant l'ouverture sur l'exercice 1915, au titre du budget général, de crédits additionnels aux crédits provisoires;

2° Projet tendant à autoriser l'Algérie à émettre des bons qui seront escomptés par la Banque de l'Algérie pour parer au déficit de l'exercice 1915;

3° Projet concernant l'annulation et l'ouverture de crédits sur l'exercice 1915 en vue de l'installation de services des émissions de la Défense nationale;

4° Projet portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires ~~sur crédits~~ de l'exercice 1915, et annulation de crédits sur le même exercice, par suite de la nomination de ministres d'Etat et de suppression de sous-secrétariats d'Etat.

Sur la proposition de M. Millies-Lacroix, le rapport sur le sous-secrétariat de l'aéronautique militaire est disjoint du rapport et donne lieu à un nouvel examen.

M. Jeanneney fait, en ce qui concerne

3

les ministres d'Etat dont le titre ne lui paraît pas justifié certaines réserves qui l'obligent à prendre part au vote sur ce point.

M. Astier s'élève contre la débauche de dépenses résultant de toutes ces propositions et voudrait qu'on profitât de l'occasion pour sonner la cloche d'alarme, ce qui mettrait peut-être un frein à cette frénésie de dépenses.

Le rapport ministériel mis aux voix est adopté.

Enfin M. le rapporteur général donne lecture de son cinquième rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture d'un crédit supplémentaire pour l'inscription des pensions civiles (loi du 9 juin 1853.)

Ces cinq rapports sont mis aux voix et adoptés.

M. Millies-Lacroix donne lecture d'un rapport sur un projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture au ministre de la guerre sur l'exercice 1915 de crédits additionnels aux crédits provisoires.

Le rapport est adopté.

4

M. Lintilhac donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à la fixation des dates des échéances des pensions.

Le rapport est adopté.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Séance du vendredi 17 8bre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, — Beauvisage, Bérard, Cazeneuve, Chastenet, Chautemps, de Gérard, Jeanneney, Lintilhac, Lourties, Henri Michel, Millies-Lacroix, Perchot, Peyronnet, Petitjean, de Selves, Thiery, Tronchet.

M. Alexandre Bérard rappelle à la commission que dans sa dernière séance il a été question d'envoyer une délégation à M. le ministre de l'Intérieur pour lui demander des explications au sujet du rapatriement des réfugiés. La délégation dont il s'agit n'a pas encore pu obtenir l'audience dont il s'agit.

M. le Président estime qu'il y a lieu d'attendre encore la réponse du ministre avant de prendre une décision définitive sur ce point.

2

M. Peyronnet est chargé de préparer un rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, sur le taux de l'intérêt de l'argent en matière civile.

M. Chastenet est nommé rapporteur du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à renforcer la législation concernant l'acceptation des espèces et monnaies nationales.

M. le Président donne à la commission des renseignements sur un malentendu survenu à propos d'une communication de M. le Ministre de la guerre à propos (de la délivrance) des cartes permettant aux sénateurs de se rendre sur le front. Il n'est nullement question d'échanger les cartes distribuées contre des cartes nouvelles.

M. Gervais donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, fixant diverses mesures destinées à parer à l'insuffisance éventuelle des recettes du budget général et des budgets annexes des chemins de fer de l'Afrique occidentale française.

Le rapport en est adopté et M. le rapporteur autorisé à le déposer mardi sur le bureau du Sénat.

3

M. Millies-Lacroix, à propos des crédits demandés pour la création des sous-secrétaires d'Etat, fait connaître à la commission qu'il n'a pas encore rédigé son rapport sur le sous-secrétariat de l'aéronautique parce qu'il n'a pas encore les renseignements qu'il a demandés.

M. le Président, bien que la réunion ne soit pas très nombreuse, dit qu'elle pourrait cependant échanger quelques vues au sujet de la constitution que quelques uns ont suggérée d'une commission interparlementaire ~~d'une commission interparlementaire~~ chargée d'examiner en commun les marchés de la guerre. M. le Président du Sénat, avec lequel il en a conféré, trouve que cette création serait anticonstitutionnelle. M. Deschanel, au contraire, déclare qu'il s'inclinerait devant la décision de l'assemblée si elle prenait une résolution dans ce sens et qu'il n'hésiterait à mettre aux voix la motion qui serait présentée à la Chambre à cet effet.

M. le Président donne lecture d'une proposition de résolution qui serait présentée, le cas échéant, à la Chambre.

A la suite d'un échange d'observations entre MM. Lintilhac, Millies-Lacroix,

4

Ainaud et Bérard, la commission décide qu'avant de chercher à obtenir sur ce point un accord avec la Chambre, elle attendra le résultat d'une communication que M. Klotz doit faire sur ce point à cette assemblée.

Sp. Millies-Lacroix donne sur le projet de loi relatif à un marché de 200,000 fusils lecture d'un projet de rapport, qu'il complète par des observations verbales et qui est adopté provisoirement, sous la réserve qu'on entendra, avant de prendre une résolution définitive, M. le ministre de la guerre ou M. le ministre des Finances sur des fraudes qui auraient été commises lors de la conclusion de ce marché.

La commission revient ensuite à — la question des marchés et à la proposition de réunir, pour l'examiner et prendre une décision commune, une commission interparlementaire. Après un nouvel échange d'observations entre MM. Jeanneney, Ainaud, de Selves (Henri Michel) et le Président, il est décidé, sur la proposition de ce dernier, que les deux bureaux de la Chambre et du Sénat s'aboucheront pour s'entretenir de cette question et se mettre d'accord, si la chose est possible, pour nommer une commission d'enquête.

5e

En conséquence, mandat est donné aux bureaux du Sénat de s'aboucher officieusement avec le bureau de la Chambre pour arriver à une entente de vues sur la solution possible de la question.

La séance est suspendue à 5 heures.

1

Séance du mardi 21 xbre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, — Amic, Béarn-Isage, Alexandre Bérard, Cazeneuve, Chantemps, Chastenet, — Maurice Faure, Gervais, Jeanneney, Lucien Hubert, Lintilhac, Henri Michel, Milliès-Lacroix, Lourties, Lhopiteau, Peyronnet, de Selves, Thiery, Couron

M. Lourties donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier l'art. 8, § 1er, de la loi du 14 juillet 1909 sur les Dessins et modèles.

Le rapport est adopté sans observation.

M. Lourties, sur la proposition de M. le Président, est chargé de la rédaction du rapport sur le budget du ministère du commerce.

M. Lhopiteau donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture

2

d'un crédit additionnel aux crédits provisoires de l'exercice 1915 pour le remboursement des avances dues au prince de Monaco.

La rapport, mis aux voix est adopté à l'unanimité.

M. le Président rend compte de la conférence que les membres du bureau du Sénat viennent d'avoir avec ceux du bureau de la Chambre au sujet de l'intérêt qu'il pourrait y avoir à confier l'examen des marchés passés depuis le début de la guerre à une commission interparlementaire. Cette conception a été écartée et il y a lieu maintenant de demander à la commission des finances si elle entend proposer au Sénat, conjointement à la décision prise par son bureau, la nomination d'une commission unique prise dans son sein et spécialement chargée d'examiner les marchés de la guerre.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Lucien Hubert, Chastenet, Couyba qui combattent la création d'une commission nouvelle et MM. Cazeneuve, Henri Michel, Aimond, Alexandre Bérard, favorables, M. le Président met aux voix la proposition du bureau, tendant à la nomination, au scrutin de liste, d'une commission de vingt-sept membres, chargée d'examiner

5

les marchés qui auront été passés par le Gouvernement pendant la guerre.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée par onze voix contre six.

M. Ribot, ministre des Finances, entre aussitôt introduit et prend place au banc.

M. le Président lui demande tout d'abord s'il peut donner à la commission quelques indications sur les résultats de l'emprunt.

M. le ministre répond qu'il lui est impossible de donner, en ce moment, des chiffres exacts à cet égard, mais qu'il peut dire que ces résultats dépassent les prévisions et que cet emprunt dépassera probablement 14 milliards et demi — versés par le public avec des économies réalisées. Il ajoute que l'Angleterre est inquiète pour ses propres finances à cause de l'aide qu'elle donne à la Russie. En France, on peut espérer qu'on pourra faire encore un emprunt plus important que le premier. Notre emprunt est doté tandis que l'Allemagne est fatiguée et très préoccupée de l'avenir. Hier,

4

Dans tous les cas, nécessaire en vue de l'avenir que la France ménage ses ressources en restreignant les dépenses.

M. Aimond, rapporteur général, fait un exposé rapide du projet de loi de douzièmes provisoires applicables au premier trimestre de 1916 et insiste surtout sur l'art. 5 du projet modifié par la commission qui demande que l'entrée en vigueur de cet article et suivants concernant l'impôt sur le revenu soit reporté non au 1er janvier 1916, mais au 1er janvier 1917.

A la suite d'un échange d'observations entre MM. le ministre, Cumon, Noulens - Lacroix, Dintilhac, Chapuis, Henri Michel, M. Ribot, au nom du Gouvernement demande à la commission de vouloir bien voter l'art. 5 tel qu'il sort des délibérations de Chambre des Députés.

M. Noulens - Lacroix entretient ensuite le ministre des crédits du budget du ministère de la guerre figurant dans les douzièmes provisoires et lui fait remarquer que le Gouvernement n'est

5

pas lié par les déclarations de la commission du budget et qu'il peut répartir les crédits en toute liberté.

M. le ministre se retire.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Chapitean, De Selves, Jeanneney, Millies-Lacroix, Couyba et le Président sur le texte de l'art 5, la commission adopte la formule suivante proposée tout d'abord par M. Chapitean: « Les formalités relatives à l'assiette de l'impôt sur le revenu ne pourront recevoir d'exécution que six mois après la cessation des hostilités ».

M. le Président se retire, cédant à M. Alexandre Bérard le fauteuil de la Présidence.

Présidence de M. Bérard.

—

M. Millies-Lacroix donne lecture de deux rapports sur les projets de loi suivants adoptés par la Chambre des Députés:

1° Projet portant ouverture de crédits

6

additionnels aux crédits provisoires de l'exercice 1915 pour les dépenses d'installation et de fonctionnement des quatre sous-secrétaires du ministère de la guerre;

2o Projet de loi portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires de l'exercice 1915 et annulation de crédits sur les mêmes exercices par suite de la nomination de ministres d'Etat et de création d'un sous-secrétariat d'Etat (aéronautique militaire).

Ces deux rapports sont adoptés.

M. le rapporteur général donne lecture d'une lettre de M. le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-arts demandant à être entendu par la commission au sujet d'un crédit de 30,000 fr. pour la création d'une section de photographies des édifices détruits, comme la cathédrale de Reims, par exemple, crédit qu'elle a d'abord voté et qu'elle a rejeté depuis.

En raison de l'ordre du jour excessivement chargé de l'ordre du jour d'aujourd'hui,

7

il a été impossible de faire droit à cette requête, mais la commission décide quand même d'examiner de nouveau la question.

M. Maurice Faure fait observer qu'il s'agit là d'un service provisoire et donne lecture d'une note qu'il a reçue à ce sujet. Il demande à la commission d'en tenir compte et de rétablir le crédit de 30,000 fr.

A la suite d'un court échange d'observations entre MM. Henri Michel, Jeanneney, de Selves et Maurice Faure, la proposition de ce dernier est repoussée.

M. Cazeneuve est ensuite chargé de la rédaction de l'avis à donner sur le projet de loi rapporté par M. Lourties sur les dessins et modèles.

La séance est levée à 6 heures.

1

Séance du 23 Décembre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Aimond, Beauvisage, Alexandre Bérard, Chautemps, Lucien Cornet, Albert Gérard, Jeanneney, Lucien Hubert, Isaac, Lintilhac, Lourties, Milliès-Lacroix, Henri Michel, Perchot, Peyronnet, — de Selves, Thépiteau, Petitjean, Touron, Tronchon.

M. Thépiteau donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant régularisation du contrat de vente de l'immeuble de la légation de France à Séoul.

Le rapport est adopté.

MM. Briand, Président du Conseil et Ribot, ministre des finances sont introduits et prennent place au bureau.

M. le Président résume en quelques mots les observations qui ont été échangées, à

e

la commission des finances, sur le texte de l'art. 5 du projet de douzièmes provisoires pour le premier trimestre de l'année 1916 et expose les raisons pour lesquelles ~~il a~~ son rapporteur général a cru devoir reporter au 1er janvier 1917 la mise en vigueur de l'impôt sur le revenu que la Chambre a fixée au 1er janvier 1916 et qui ne pourra fonctionner.

M. le Président du Conseil est du même avis que M. le rapporteur général et reconnait comme lui que l'impôt sur le revenu ne pourra fonctionner en 1916, mais ce qu'il y a à éviter en ce moment, c'est surtout un conflit entre les deux chambres. Il a lui-même présenté à la Chambre les arguments dont vient de se servir M. Aimond, mais il s'est heurté à des objections qui lui ont fait comprendre que le vote de la Chambre était un vote réfléchi dans lequel certainement elle persistera.

M. le rapporteur général répond que le Sénat, — et il doit le savoir lui-même — est peut être encore plus partisan que la Chambre de l'impôt sur le revenu, mais pourquoi l'introduire dans la loi de finances de l'année 1916, alors que tout le monde reconnait qu'il ne jouera pas?

3

Peut-être pourrait-on reprendre le texte de l'année dernière, en indiquant que le Sénat tient, peut-être encore plus que la Chambre des députés, à l'application de la réforme.

M. Ribot trouve que ce serait un fait, un grand pas vers la conciliation.

M. Noblies-Lacroix fait remarquer que c'est toujours la même situation que celle où l'on place, chaque année, le Sénat qui se trouve ainsi obligé à intervenir sans débat les décisions de la Chambre.

Est-il possible, ajoute-t-il, de mettre, à l'heure actuelle, en pratique, alors que les deux cinquièmes des contribuables sont sur le front, l'application de l'impôt sur le revenu?

M. Alexandre Bérard trouve, en effet, que ce sont tous les arguments qui ont été invoqués, l'année dernière, qui se représentent. Il faut évidemment sur ce point éclairer l'opinion publique, mais c'est indispensable avant tout d'éviter un conflit entre les deux chambres.

4

M. Conron fait observer qu'on aura besoin de faire appel au crédit public et qu'il ne faut pas effrayer les capitaux en parlant dans la loi de douzièmes d'un impot qu'il ne sera pas possible de faire jouer.

M. Perchot regrette la décision de la Chambre, mais trouve que l'on se placerait sur un mauvais terrain en faisant une opposition stérile aux décisions de l'autre assemblée.

M. Gérard se demande quelle sera la situation des contribuables des départements envahis.

M. Jeanneney est d'avis qu'il faut éviter de susciter, en ce moment, un conflit avec la Chambre et que, malgré l'impossibilité de faire jouer l'année prochaine, l'impôt sur le revenu, il serait dangereux de prendre une décision contraire à celle de la Chambre.

M. le rapporteur général se demande à quoi sert le Sénat, s'il n'a qu'à s'incliner devant tous les votes de la Chambre. Il demande simplement à la commission de maintenir sa décision

5

afin de permettre à l'autre assemblée de discuter à nouveau la question.

Après un nouvel échange d'observations entre MM. le Président du Conseil, Henri Michel et le rapporteur général qui maintient son texte de l'art. 5, la clôture de la discussion est prononcée.

M. le Président du Conseil secrétaire.

M. le Président met aux voix le texte de l'art. 5 proposé par la Commission.

Il est adopté par 15 voix contre 5.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

1

Séance du mardi 28 xbre 1915.

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures 3/4.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Barbier, Beauvisage, Abel Bérard, Cazeneuve, Lucien Cornet, Dommer, Maurice Faure, Chastenet, Gervais, Lucien Hubert, Lintilhac, Lhopiteau, Genouvrier, Lourties, Tronchet, Guillier, Millies Lacroix, Perchot, Peyronnet, de Selves, Steeg, Thierry, Touron, Trouillot.

M. Chastenet est chargé du rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet : 1° de dispenser du timbre et de l'enregistrement les pièces produites à l'effet d'obtenir remise du payement des objets, sommes et valeurs dépendant des successions des militaires ou marins tués à l'ennemi et des civils décédés par suite des faits de guerre; 2° de simplifier

2

les formalités imposées à leurs héritiers en ligne directe par conjoint; 3° de dispenser du timbre et de l'enregistrement les testaments faits par des militaires pendant la durée des hostilités.

M. Chastenet fait connaître à la commission les agissements déplorables de l'intendance sur la façon dont elle réquisitionne les vins dans le midi. Il se demande si la commission des finances n'aurait pas un mot à dire à ce sujet.

M. le Président lui répond que le procédé à employer serait, suivant lui, de poser une question à la tribune ou d'appeler le sous-secrétaire d'Etat de l'intendance à venir s'expliquer sur cette question devant la commission.

M. Lucien Cornet fait connaître à son tour comment se pratique la réquisition des vins en Bourgogne. Des villes ont pris des dispositions pour ménager les intérêts des viticulteurs et faire payer la clientèle riche.

M. Chastenet donne lecture de

3

sur le budget de l'Algérie.

Le rapport est adopté à l'unanimité

M. le Président rend compte à ses collègues de ce qui s'est passé à la conférence interparlementaire qui vient d'avoir lieu à propos de l'impôt sur le revenu. La majorité s'est prononcé pour le recours à une loi plutôt qu'à des décrets. On entendra sur cette question M. le ministre des finances à 4 heures.

M. Millies-Lacroix est chargé du rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires pour le service des poudres.

Le rapport est adopté.

M. Chastenet donne lecture d'un avis sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés relatif à la création d'un office des monuments historiques.

M. Cazeneuve donne lecture d'un avis sur le rapport de M. Lourties sur le projet de loi tendant à dispenser des versements pendant la mobilisation des assurés facultatifs et les personnes admises à l'assurance obligatoire dans un délai

4

à cour de la cessation des hostilités.

A la suite d'un échange d'observations entre MM. Courtier, Cyprien et Henri Michel, la commission décide de laisser cette affaire en suspens jusqu'à ce qu'elle ait entendu M. le ministre du travail.

La séance est suspendue à 4 heures moins un quart.

Elle est reprise à 5 heures.

M. Klotz, ministre des finances, assiste à la séance.

M. le rapporteur général expose la situation dans laquelle se trouve la commission en présence du paragraphe que la Chambre vient d'introduire dans l'art. 5 du projet de douzièmes provisoires et qui est ainsi conçu : « Un décret fixera également les conditions dans lesquelles des délais supplémentaires, ne pouvant dépasser trois mois à dater de la fin des hostilités, seront accordés aux contribuables, mobilisés ou non, qui se trouveraient empêchés, par suite d'un cas de force majeure dûment constaté, de souscrire en temps utile la déclaration

prévue par l'art. 13 de la loi du 15 juillet 1914.»

Sp. le ministre répond, en faisant observer tout d'abord qu'il est difficile de prévoir les cas de force majeure et explique comment la Chambre a pensé qu'il était nécessaire d'introduire dans le texte de l'art. 5 les mots : « à la fin des hostilités », ce qui ne veut pas dire à la fin de l'armistice, s'il s'en produit un. Il demande à la commission de ne pas se mettre sur ce point en conflit avec la Chambre, car il serait impossible de faire revenir sur son vote. Il termine en affirmant que l'administration appliquera le décret dans un esprit de modération et de très grande loyauté.

Quelques observations sont échangées entre Sp. MM. Bérard, Couyba et le ministre, qui y répond qu'une loi interviendra certainement pour régler cette question, mais que ce n'est pas le moment. Il demande donc à la commission de vouloir bien sanctionner le vote de la Chambre.

Sp. le ministre des finances se retire.

6

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Couron, Lintilhac, Bérard, de Selves, Bonnier, Perchat, Guillier et le rapporteur général, le texte de l'art. 5 proposé par ce dernier est mis aux voix et adopté à l'unanimité, moins une voix et une abstention.

Le passage du rapport de M. Caisnard sur l'art. 6 est également mis aux voix et adopté.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

1

Séance du jeudi 30 xbre 1915

—

Présidence de M. Peytral.

—

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Beauvisage, Alexandre Bérard, Cazeneuve, Chautemps, Chastenet, Grillier, Jeanneney, Jenouvrier, Albert Gérard, Lintilhac, Lhopiteau, Millies Lacroix, Henri Michel, Donnet, Maurice Faure, Gervais, — Perchot, Perpont, Peyronnet, de Selves, Steeg, Couron, Crouillot, Thierry.

M. Astier donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif aux inventions concernant la Défense nationale.

Le rapport est adopté.

M. Albert Thomas, sous-secrétaire d'Etat des munitions, est introduit et prend place au bureau.

M. Astier demande à M. le sous-secrétaire d'Etat de vouloir bien tout d'abord donner à la commission des renseignements

2

détaillés sur l'organisation des services
des gaz asphixiants.

M. le Sous-secrétaire d'Etat répond à la demande de M. Cassier qui se déclare satisfait des explications de M. le sous-secrétaire d'Etat, notamment de la déclaration de confier à un seul laboratoire le soin de faire telle ou telle analyse.

M. le Président parle dans le même sens et constate avec satisfaction que tous les organes qui s'occupent des inventions relatives à la défense nationale sont, d'après ce que vient de dire M. le sous-secrétaire d'Etat, centralisés dans le corps qu'il a institué.

M. Nollies-Lacroix, rapporteur du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur la fourniture de 2000,000 fusils, précise les points sur lesquels il est utile d'appeler l'attention de M. le sous-secrétaire d'Etat des munitions.

M. le sous-secrétaire d'Etat répond que le rapport de M. Nollies-Lacroix est parfaitement exact et explique comment

3

comment ce marché a pu être passé
avec la collaboration de M. le général
De

M. Millies-Lacroix déclare que
jamais la probité de M. le général D
pas plus que celle de M. le Sous
secrétaire d'Etat. n'a été mise en cause

A la suite d'un échange d'obser
vations entre MM. Bérard, Simonet,
Chambrun, Jeanneney sur le caractère
mystérieux de cette affaire, M. le Sous
Secrétaire d'Etat déclare qu'il n'y
a aucun mystère dans cette opération et
que s'il y a quelqu'un de responsable,
c'est lui. Il souhaite qu'après tant
et tant de marchés passés, il n'y ait pas
autre chose qu'il ne puisse pas garantir

M. Millies-Lacroix répond qu'il
n'y en a pas d'autres.

M. Chastenet appelle ensuite l'atten
tion de M. le Sous-Secrétaire d'Etat sur
une question dont il a déjà entretenu
la commission, à savoir sur la façon
dont les réquisitions de vin ont été
faites dans son département, opération
qui pourrait compromettre gravement

4

les finances de l'Etat.

M. le sous-secrétaire d'Etat lui demande de vouloir bien lui signaler les espèces, lui apporter des précisions et il apportera des sanctions. Ces réquisitions portent probablement ne portent que sur les vins communs ou mélangés de la récolte de 1915.

M. Chastenet répond qu'il peut affirmer que dans tous les cantons de la Gironde ces réquisitions ont été faites aussi bien sur les vins de l'année dernière que sur les vins vieux.

M. le sous-secrétaire d'Etat réplique en énumérant toutes les prescriptions qu'il a prises à cet égard.

M. Chastenet remercie M. le sous-secrétaire d'Etat de ses déclarations et regrette qu'elles aient été aussi mal comprises. Il compte que cette affaire sera renvoyée à la commission des marchés et compte sur sa bienveillance pour renseigner cette dernière

M. ~~Henri Michel~~ Beauvisage entre ensuite, sur la proposition de M. le Président, dans la salle des séances.

5

M. Chastenet est nommé rapporteur du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à réprimer le trafic des monnaies et espèces nationales.

Il donne lecture de son rapport qu'il avait préparé d'avance et qui est unanimement adopté.

La séance est levée à 2 heures 1/2.
